

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 217****21 février 2007****SOMMAIRE**

<b>Access Fund</b> .....	<b>10370</b>	<b>IFAS International S.A.</b> .....	<b>10415</b>
<b>Actio</b> .....	<b>10374</b>	<b>Immo Lux-Airport II S.A.</b> .....	<b>10403</b>
<b>Agiv Holding</b> .....	<b>10378</b>	<b>KBC Real Estate Luxembourg S.A.</b> .....	<b>10403</b>
<b>Airport International S.A.</b> .....	<b>10381</b>	<b>Kirchberg Offices I</b> .....	<b>10396</b>
<b>Assolux S.à r.l.</b> .....	<b>10415</b>	<b>Kirchberg Offices II</b> .....	<b>10389</b>
<b>Aurora Invest S.A.</b> .....	<b>10416</b>	<b>Kirchberg Offices II</b> .....	<b>10382</b>
<b>Bour S.A.</b> .....	<b>10403</b>	<b>Klapakong</b> .....	<b>10371</b>
<b>Buxan S.A.</b> .....	<b>10376</b>	<b>Lingua Franca S.à r.l.</b> .....	<b>10414</b>
<b>Cambyse S.A.</b> .....	<b>10374</b>	<b>Locaboat Management Services S.A.</b> ....	<b>10381</b>
<b>Cameleon Concept S.à r.l.</b> .....	<b>10412</b>	<b>Lumasa</b> .....	<b>10372</b>
<b>Chimpex S.A.</b> .....	<b>10377</b>	<b>Lux-Stratos</b> .....	<b>10380</b>
<b>Cornea S.A.</b> .....	<b>10370</b>	<b>Mezzanine Management Finance S.A.</b> ...	<b>10402</b>
<b>Dak Holding S.A.</b> .....	<b>10402</b>	<b>M.M. Warburg-LuxInvest S.A.</b> .....	<b>10382</b>
<b>Danske Allocation Fund</b> .....	<b>10379</b>	<b>Multi Europlacement</b> .....	<b>10379</b>
<b>Dexia Patrimonial</b> .....	<b>10370</b>	<b>Op der Gare Lima S.à r.l.</b> .....	<b>10394</b>
<b>Durosols S.A.</b> .....	<b>10412</b>	<b>Passadena Holding S.A.</b> .....	<b>10379</b>
<b>Editions Lëtzeburger Journal S.A.</b> .....	<b>10377</b>	<b>Perlattilia S.A.</b> .....	<b>10412</b>
<b>Efferre Invest S.à r.l.</b> .....	<b>10409</b>	<b>Picamar Services S.A.</b> .....	<b>10378</b>
<b>Erasme Investissements S.A.</b> .....	<b>10372</b>	<b>Rheingold</b> .....	<b>10412</b>
<b>Eurofli</b> .....	<b>10378</b>	<b>Robeco Capital Growth Funds</b> .....	<b>10386</b>
<b>Fid-Experts S.A.</b> .....	<b>10414</b>	<b>SAGRAL (Société Agricole des Grands</b>	
<b>Fidilux</b> .....	<b>10375</b>	<b>Lacs) S.A.</b> .....	<b>10376</b>
<b>Fiduciaire Internationale de Luxembourg</b>		<b>Sarominvest S.A.</b> .....	<b>10374</b>
<b>S.A.</b> .....	<b>10403</b>	<b>Siguler Guff Dof II German RE 2</b> .....	<b>10382</b>
<b>Field Point RE IX</b> .....	<b>10382</b>	<b>Sipalux S.A.</b> .....	<b>10381</b>
<b>Fincimec Group S.A.</b> .....	<b>10380</b>	<b>Sofim S.A.</b> .....	<b>10380</b>
<b>Global Property Select</b> .....	<b>10384</b>	<b>Strategy Sicav</b> .....	<b>10372</b>
<b>Graphing Consult S.A.</b> .....	<b>10416</b>	<b>tempera, S.à r.l.</b> .....	<b>10402</b>
<b>Guerlange Investments S.A.</b> .....	<b>10377</b>	<b>The Calypso Alternative Fund</b> .....	<b>10394</b>
<b>Holden S.A.</b> .....	<b>10371</b>	<b>Verte Holding S.A.</b> .....	<b>10376</b>
<b>IC &amp; D</b> .....	<b>10416</b>		

**Access Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 93.876.

Les Actionnaires sont invités à assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui se tiendra le 9 mars 2007 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006 et de l'affectation des résultats.
3. Décharge aux Administrateurs et au Réviseur d'Entreprises.
4. Nominations Statutaires.
5. Divers.

Les décisions concernant les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Des procurations sont disponibles au siège social de la Sicav.

Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur pour le 7 mars 2007 au plus tard auprès de KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2007013732/755/20.

---

**Cornea S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 113.376.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 9 mars 2007 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 octobre 2006, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 octobre 2006.
4. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2007013729/1023/16.

---

**Dexia Patrimonial, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 46.235.

Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 19 février 2007, les actionnaires sont invités à assister à la

**DEUXIEME ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra le 26 mars 2007 à 14.30 heures dans les locaux de DEXIA ASSET MANAGEMENT, 283, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Modification des statuts afin de laisser la possibilité au conseil d'administration de:
  - a. Créer des classes d'actions au sein des compartiments, dont les avoirs seront investis en commun selon la politique d'investissement spécifique du compartiment concerné: à chaque classe d'actions du compartiment s'appliqueront une structure spécifique de commissions de souscription ou de rachat, une structure spécifique de frais, une politique de distribution spécifique, une politique de couverture spécifique, une devise de référence différente ou autres particularités.

- b. Fusionner ou supprimer des classes d'actions.
  - c. Fusionner un ou plusieurs compartiments de la Société avec un autre organisme de placement collectif de droit luxembourgeois soumis à la partie I de la Loi ou à un autre OPC de droit étranger.
  - d. Prendre les décisions de fusion ou de suppression d'un ou de plusieurs compartiments/classes également dans le cas où les actifs nets d'un compartiment ou d'une classe tomberaient sous un certain seuil considéré par le conseil d'administration comme étant insuffisant pour que la gestion de ce compartiment ou de cette classe puisse continuer à s'effectuer de manière efficiente.
2. Modification de l'article onze afin de mettre à jour la date d'assemblée générale annuelle des actionnaires, qui se tiendra désormais le troisième mercredi du mois de mai de chaque année à 12.30 heures.
  3. Modification de l'article vingt-trois pour préciser que la valeur nette d'inventaire des actions de chaque compartiment de la Société sera calculée périodiquement par la Société et en aucun cas moins de deux fois par mois.
  4. Modification de l'article vingt-quatre dans son point F., troisième paragraphe, afin de corriger la phrase comme suit «d'une part, la parité est égale à l'unité lors du lancement et est calculée à chaque paiement de dividende selon la formule qui consiste à diviser la valeur de l'action de distribution cum-dividende par la valeur de l'action de distribution ex-dividende, et à multiplier par la parité existante; à chaque paiement de dividende, la part relative de la classe capitalisation s'apprécie par rapport à la classe distribution;»
  5. Modification des statuts afin de corriger quelques erreurs matérielles (orthographe, fautes de frappe...).

Les actionnaires qui souhaitent obtenir le détail des articles qui font l'objet d'un amendement peuvent en faire la demande auprès de Madame Blandine Kissel, DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Les actionnaires sont informés que les points à l'ordre du jour de cette deuxième assemblée générale extraordinaire ne requièrent aucun quorum; les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Tout actionnaire désirant être présent ou représenté à l'assemblée générale extraordinaire devra en aviser la SICAV au moins deux jours francs avant la tenue de l'assemblée.

Tout actionnaire détenant des actions au porteur devra en outre déposer ses actions au moins cinq jours francs avant la tenue de l'assemblée aux guichets de DEXIA BANQUE INTERNATIONALE à Luxembourg, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2007013733/755/47.

---

**Holden S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 101.745.

---

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le *13 mars 2007* à 14.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice arrêté au 31 décembre 2006;
- b. rapport du Commissaire;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2006;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2007013741/45/17.

---

**Klapakong, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 19.396.

---

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le jeudi *15 mars 2007* à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2007013737/1267/15.

---

**Erasmé Investissements S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.  
R.C.S. Luxembourg B 87.084.

---

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le *13 mars 2007* à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2006;
- b. rapport du Commissaire;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2006;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. délibération conformément à l'article 100 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales;
- g. divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2007013346/45/18.

---

**Lumasa, Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 16.398.

---

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le *12 mars 2007* à 10.00 heures au siège social.

*Ordre du jour:*

1. Rapport du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2005 et affectation du résultat;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2007013754/655/16.

---

**Strategy Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 46.458.

---

Nous avons l'honneur de vous convoquer à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

modificative des statuts de la Sicav, qui se tiendra le *23 mars 2007* à 11.15 heures au Siège social de la Société, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg et dont l'ordre du jour est indiqué ci-après:

*Ordre du jour:*

1. Modification de l'article 5 des statuts afin de prévoir la possibilité d'émettre au sein des compartiments de la Sicav, des sous-classes.

L'article 5 des statuts de la Sicav sera dès lors, dans son intégralité, libellé comme suit:

«Le capital de la Société sera représenté par des actions sans désignation de valeur nominale et sera à tout moment égal aux actifs nets de la Société tels que définis par l'Article vingt-deux des présents statuts.

La Société recueillera des capitaux sans promouvoir la vente de ses actions auprès du public dans l'Union Européenne ou dans toute partie de celle-ci.

Les actions seront, suivant ce que le conseil d'administration décidera, de différentes, classes et le produit de l'émission de chacune des classes sera placé, suivant l'Article trois ci-dessus, en valeurs mobilières et autres avoirs correspondant à une zone géographique, à un secteur industriel, à une zone monétaire, ou à tel type spécifique d'actions ou d'obligations suivant ce que le conseil d'administration décidera de temps en temps pour chaque classe d'actions. Chaque classe d'actions constituera un «Sous-Fonds» désigné par un nom générique. Le conseil d'administration peut décider d'émettre des sous-classes («Sous-Classes») d'actions de toute sorte dans chaque Sous-Fonds.

Le conseil d'administration peut créer à tout moment des Sous-Fonds et/ou des Sous Classes supplémentaires, pourvu que les droits et obligations des actionnaires des Sous-Fonds et/ou des Sous-Classes existants ne soient par modifiés par cette création.

Toute référence au Sous-Fonds ou aux Sous-Fonds inclut une référence à sa ou à leur Sous-Classe(s), sauf mention contraire, dans la mesure où des Sous-Classes ont été créées.

Le capital initial de la Société s'élevait à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), ce qui correspond, actuellement, à trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf Euro (30.986,69 EUR) entièrement libéré et représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans valeur nominale.

Le capital minimum de la Société s'élevait à cinquante millions de francs luxembourgeois (50.000.000 LUF) ce qui correspond, actuellement, à un million deux cent trente neuf mille quatre cent quatre-vingt-quinze virgule vingt-sept Euro (1.239.495,27 EUR) et a été atteint dans les six mois suivant l'inscription de la Société sur la liste officielle des organismes de placement collectif.

Le conseil d'administration est autorisé à émettre des actions supplémentaires d'un quelconque Sous-Fonds, entièrement libérées, à un prix basé sur la valeur nette par action du Sous-Fonds concerné, déterminée à tout moment en accord avec l'Article vingt-deux des présents statuts, sans réserver aux actionnaires anciens un droit préférentiel de souscription.

Le conseil d'administration peut déléguer à tout administrateur dûment autorisé, à tout directeur de la Société, ou à toute autre personne dûment autorisée la charge d'accepter les souscriptions, de livrer et de recevoir paiement du prix de telles actions nouvelles.

Pour déterminer le capital de la Société, les avoirs nets correspondant à chaque Sous-Fonds seront, s'ils ne sont pas exprimés en Euro, convertis en Euro et le capital sera égal au total des avoirs nets de tous les Sous-Fonds.

Le conseil d'administration peut aussi accepter des souscriptions moyennant un portefeuille existant, tel que prévu à la loi du 10 août 1915 telle que modifiée, à condition que les valeurs de ce portefeuille satisfassent aux objectifs et restrictions du Fonds. Un tel portefeuille doit pouvoir être évalué aisément. Un rapport d'évaluation sera établi par le réviseur d'entreprises conformément à l'article 26-1(2) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle qu'elle a été modifiée) et sera déposé au Greffe.»

2. Modification du dernier paragraphe de l'article 16 des statuts afin de remplacer la référence à la BANQUE INDOSUEZ par CACEIS BANK LUXEMBOURG.

Le dernier paragraphe de l'article 16 des statuts de la Sicav sera, dès lors, libellé comme suit:

«Le terme «intérêt personnel», tel qu'il est utilisé dans la phrase qui précède, ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts, positions ou transactions qui pourront exister de quelque manière en rapport avec CACEIS BANK LUXEMBOURG, ses filiales et sociétés associées ou d'autres sociétés ou entités qui seront déterminés souverainement de temps à autre par le conseil d'administration.»

*Quorum requis*

Une première assemblée extraordinaire ayant eu le même ordre du jour que la présente assemblée a été tenue le 16 février 2007 à 10 heures. Cette assemblée n'a cependant pas pu délibérer valablement sur les points à l'ordre du jour, puisque le quorum de présence d'au moins 50% des actions émises de la Société n'a pas été atteint. Cette seconde assemblée peut, sans quorum de présence délibérer sur tous les points à l'ordre du jour et les résolutions pour être valables devront réunir les deux tiers au moins des voix exprimées. Les voix exprimées ne comprennent pas celles attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul.

Les actionnaires qui désirent prendre part à l'assemblée générale extraordinaire du 23 mars 2007 à 11.15 heures, sont priés de faire connaître à la Société, deux jours francs au moins avant l'Assemblée, leur intention d'y participer.

Tout actionnaire a par ailleurs la possibilité de voter par procuration. A cet effet, des formulaires de procuration sont disponibles sur simple demande au siège social de la Société et sont à retourner à l'attention de Madame Alexandra Schmitt

par fax au (+ 352 47 67 47 33 ) ou par courrier à l'adresse suivante: CACEIS BANK LUXEMBOURG, Département Domicile & Financial Reporting, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

*Le Conseil d'administration.*

Référence de publication: 2007013734/755/71.

---

**Sarominvest S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 62.310.

---

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le jeudi 15 mars 2007 à 9.45 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapport du liquidateur sur l'activité de la société du 1<sup>er</sup> janvier 2006 au 31 décembre 2006,
- Rapport du liquidateur sur les comptes présentés au 31 décembre 2006.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2007013739/755/15.

---

**Cambyse S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.  
R.C.S. Luxembourg B 109.405.

---

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 13 mars 2007 à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice arrêté au 30 septembre 2006;
- b. rapport du Commissaire;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 30 septembre 2006;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. délibération conformément à l'article 100 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales;
- g. divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2007013743/45/18.

---

**Actio, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 60.409.

---

L'Assemblée Générale Extraordinaire qui a eu lieu le 31 janvier 2007 à 14.30 heures devant notaire au siège de RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A. n'a pas pu délibérer valablement sur son ordre du jour, les conditions de quorum requis par l'Article 67-1 de la Loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiées n'ayant pas été atteintes.

Par conséquent, les actionnaires de ACTIO (ci-après la «Société») sont conviés à une

## DEUXIEME ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

des actionnaires de la Société qui aura lieu le 13 mars 2007 à 14.30 heures et se tiendra par-devant notaire au siège de RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

Modification de l'article 3 des statuts de la Société comme suit:

L'objet exclusif de la Société est de placer les fonds dont elle dispose en valeurs mobilières et/ou dans d'autres actifs financiers liquides dans les limites prévues par la loi du 20 décembre 2002, dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de ses portefeuilles.

La Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son but au sens le plus large dans le cadre de la loi du 20 décembre 2002 (la «Loi») concernant les organismes de placement collectif.

Refonte des statuts de la Société, comprenant notamment les modifications des articles 3, 5, 14, 16, 20, 21, 23 pour:

- Se conformer à la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif
- Permettre l'émission d'actions supplémentaires contre un apport en nature de valeurs mobilières et autres actifs permis
- Permettre au Conseil d'Administration de fusionner ou de supprimer un ou plusieurs compartiments, s'il estime que pour quelque raison que ce soit, la valeur des actifs d'un compartiment a diminué jusqu'à, ou n'a pas atteint, un montant qu'il considère comme étant le seuil minimum en dessous duquel un compartiment ne peut pas fonctionner de manière économiquement efficace
- Permettre les délibérations du Conseil d'Administration par le biais d'une conférence organisée par téléphone ou par d'autres moyens de communication similaires
- Permettre au Conseil d'Administration soit de nommer deux personnes pour déterminer la conduite de la Société, soit désigner une société de gestion conformément à la loi du 20 décembre 2002
- Permettre à la Société de suspendre les rachats et conversions si le montant des rachats et conversions dépassent un certain pourcentage
- Insérer le principe de désolidarisation des compartiments, afin que chaque compartiment soit exclusivement responsable de toutes les dettes, engagements et obligations qui lui incombent.

L'Assemblée Générale délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Les résolutions ne pourront être adoptées qu'à la majorité des deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés lors de cette Assemblée.

Les actionnaires qui souhaitent se faire représenter à cette Assemblée Générale doivent remplir et retourner le formulaire de procuration, trois jours au moins avant la date de la réunion de l'Assemblée Générale.

Les nouveaux statuts de la Société seront disponibles au siège social de la Société.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2007009393/584/45.

---

**Fidilux, Société Anonyme.**

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.  
R.C.S. Luxembourg B 25.314.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 13 mars 2007 à 10.00 heures au 4, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg et qui aura pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

- rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
- approbation du bilan et du compte pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2006
- affectation du résultat
- quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
- divers

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2007013746/560/17.

---

**Verte Holding S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 89.358.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui se tiendra le 2 mars 2007 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2007011403/295/15.

---

**SAGRAL (Société Agricole des Grands Lacs) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 42.973.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 13 mars 2007 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2006;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2006;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
7. divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2007013748/10/19.

---

**Buxan S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.  
R.C.S. Luxembourg B 27.303.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 14 mars 2007 à 10.00 heures au 4, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg et qui aura pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

- rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
- approbation du bilan et du compte pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2006
- affectation du résultat
- quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
- divers

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2007013749/560/17.

---



**Chimpex S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 32.777.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra exceptionnellement le 2 mars 2007 à 10.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2007011398/19.

---

**Editions Lëtzeburger Journal S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 5.056.

Les actionnaires sont invités à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE**

qui se tiendra vendredi, le 9 mars 2007 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg, 51, rue de Strasbourg (2<sup>e</sup> étage).

*Ordre du jour:*

1. Rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sur l'exercice 2006
2. Approbation du bilan au 31 décembre 2006 et du compte des profits et pertes de l'exercice 2006
3. Affectation des résultats
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
5. Divers

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, les actionnaires sont priés de se conformer à l'article 16 des statuts.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2007013751/2136/17.

---

**Guerlange Investments S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 40.229.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le vendredi 2 mars 2007 à 10.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du conseil d'administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
- Nominations Statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007011399/755/19.

---

**Agiv Holding, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 18.669.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra exceptionnellement le 2 mars 2007 à 17.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007011411/29/19.

---

**Picamar Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 40.392.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 2 mars 2007 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007011404/795/15.

---

**Eurofli, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.  
R.C.S. Luxembourg B 27.019.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

tenue le 2 mars 2007 à 15.30 heures à la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG, 2, place de Metz à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Refonte complète des statuts de la société pour conformer la société aux dispositions de la loi du 20 décembre 2002.
2. Divers.

Les actionnaires sont informés que la société LUX-INVESTMENT ADVISORS S.A. sera nommée en tant que société de gestion désignée de EUROFLI SICAV. Pour ses services LUX-INVESTMENT ADVISORS S.A. calculera une commission dont les détails sont spécifiés dans le prospectus.

Conformément aux articles 263 et 67-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée), l'Assemblée ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital de la société est présente ou représentée. Les décisions devront être prises par les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Tout actionnaire au porteur désirant être présent ou représenté à l'Assemblée Générale Extraordinaire devra en aviser la société et déposer ses actions au moins cinq jours francs avant l'Assemblée auprès d'un des agents payeurs.

Les actionnaires nominatifs inscrits au Registre des actionnaires à la date de l'Assemblée seront autorisés à voter ou à donner procuration en vue du vote. S'ils désirent être présents à l'Assemblée Générale Extraordinaire, ils doivent en informer la Société au moins cinq jours francs avant.

Référence de publication: 2007011413/755/24.

**Passadena Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 57.703.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le *1<sup>er</sup> mars 2007* à 11.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2006, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2006.
4. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2007011574/1023/16.

**Danske Allocation Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.  
R.C.S. Luxembourg B 82.717.

Notice is hereby given that the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

of shareholders will be held on *6th March 2007* at 11.30 a.m. at the registered office, 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg with the following

*Agenda:*

1. Report of the Board of Directors for the year 2006.
2. Balance Sheet and Profit and Loss Accounts with Notes to the Accounts for the year 2006.
3. Decision on the Declaration of Dividend.
4. Discharge to the Board of Directors for the year 2006.
5. Election of the Board of Directors.
6. Election of Statutory Auditor.

*By order of the Board of Directors.*

Référence de publication: 2007011412/755/18.

**Multi Europlacement, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 24.007.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav MULTI EUROPLACEMENT à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra le *2 mars 2007* à 11.30 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- Adaptation de la Sicav aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif, avec effet au 13 février 2007 ;
- Refonte des statuts.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès de la BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme, 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée ne délibérera valablement que si la moitié au moins du capital est présente ou représentée. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir les deux tiers au moins des voix exprimées.

Le projet de texte des statuts coordonnés est à la disposition des Actionnaires pour examen au siège social de la Sicav.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2007011415/755/20.

---

**Sofim S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 24.504.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le *1<sup>er</sup> mars 2007* à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2006.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2006.
5. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2007011572/1023/17.

---

**Lux-Stratos, Fonds Commun de Placement.**

*Abschluss des Auflösungsverfahrens des LUX-STRATOS (WKN A0DN30 / ISIN LU0208551423)*

M.M.WARBURG-LuxInvest S.A., die Verwaltungsgesellschaft des Lux-Stratos gibt bekannt, dass das Auflösungsverfahren für den Fonds abgeschlossen ist. Die Liquidationserlöse wurden vollständig an die berechtigten Anteilhaber ausbezahlt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, 15. Februar 2007.

*M.M.WARBURG-LuxInvest S.A.*

Référence de publication: 2007013736/2112/10.

---

**Fincimec Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 35.223.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le *1<sup>er</sup> mars 2007* à 10.00 heures au siège de la société.

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes,
2. Approbation des bilans et compte de Profits et Pertes au 31 décembre 2006,
3. Affectation du résultat,

4. Décharge aux administrateurs et Commissaire aux Comptes,
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007011582/322/16.

---

**Locaboat Management Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 42.500.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le *1<sup>er</sup> mars 2007* à 11.00 heures au siège de la société.

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes,
2. Approbation des bilans et compte de Profits et Pertes au 31 octobre 2006,
3. Affectation du résultat,
4. Décharge aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
5. Remplacement du Commissaire aux Comptes,
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007011581/322/17.

---

**Sipalux S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 20.925.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le *1<sup>er</sup> mars 2007* à 11.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2006, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2006.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007011573/1023/17.

---

**Airport International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 37.943.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra extraordinairement au siège social de la société le *26 février 2007* à 14.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation et approbation des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration.
2. Présentation et approbation du rapport du Commissaire aux comptes.
3. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005.
4. Affectation des résultats.
5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes.

6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007011768/17.

**Kirchberg Offices II, Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 86.278.

## RECTIFICATIF

Il s'est avéré qu'une erreur matérielle de dactylographie s'est glissée dans le cadre d'entête de l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme KIRCHBERG OFFICES II actée par-devant le notaire soussigné le 29 décembre 2006 sous le numéro 23.405 son répertoire.

Il y a lieu de remplacer dans ladite entête le numéro d'immatriculation auprès du registre de commerce par «B numéro 86.278».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 5 février 2007.

P. Bettingen

*Le notaire*

Référence de publication: 2007013505/202/18.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2007, réf. LSO-CB01773. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070025005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2007.

**M.M. Warburg-LuxInvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 29.905.

*Abschluss des Auflösungsverfahrens der Fonds LUX-AWO (WKN 971 758 / ISIN LU0046921440), LUX-ARC (WKN 987 023 / ISIN LU0077165834), LUX-INTERNET-FONDS (WKN 926 232 / ISIN LU0103785324), LUX-TELECOMMUNICATION (WKN 552 759 / ISIN LU0117430305), LUX-TopWorld (WKN 165 124 / ISIN LU0160433974)*

M.M. WARBURG-LuxInvest S.A., die Verwaltungsgesellschaft der oben genannten Fonds gibt bekannt, dass für die Fonds, welche am 31. Januar 2007 aufgelöst wurden, das Auflösungsverfahren abgeschlossen ist. Die Liquidationserlöse wurden vollständig an die berechtigten Anteilhaber ausbezahlt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, 14. Februar 2007.

M.M. WARBURG-LuxInvest S.A.

Référence de publication: 2007013735/2112/15.

**Siguler Guff Dof II German RE 2, Société à responsabilité limitée,**

(anc. Field Point RE IX).

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 122.069.

In the year two thousand and seven, on the eighth day of January.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

FIELD POINT I-A S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 121088, (the «Sole Shareholder»),

duly represented by Mr. Jean-Baptiste Beauvoir-Planson, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on January 8, 2007.

The said proxy, initialed ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the Sole Shareholder of FIELD POINT RE IX, a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with

the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 122069, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 6 November 2006, not yet published in the Mémorial C (the «Company»).

The Sole Shareholder, representing the entire share capital, took the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolved to change the name of the Company from FIELD POINT RE IX to SIGULER GUFF DOF II GERMAN RE 2.

*Second resolution*

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolved to amend Article 4 of the articles of incorporation of the Company as follows:

« **Art. 4.** The Company will assume the name of SIGULER GUFF DOF II GERMAN RE 2.»

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a German version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the German and the German text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by its name, first name, civil status and residence, such person signed together with the notary the present deed.

**Es folgt die deutsche Übersetzung des englischen Textes:**

Im Jahre zweitausendsieben, den achten Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Maître Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

FIELD POINT I-A S.à r.l., eine société à responsabilité limitée gegründet nach dem Recht des Großherzogtums von Luxemburg, mit Sitz in 20, rue de la Poste, L-2346 Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B 121088 (der «Alleinige Gesellschafter»),

hier vertreten durch Herrn Jean-Baptiste Beauvoir-Planson, maître en droit, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt am 8. Januar 2007.

Die Vollmacht bleibt nach Zeichnung ne varietur durch den Erschienenen und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben eingetragen zu werden.

Die erschienene Partei ist der Alleinige Gesellschafter von FIELD POINT RE IX, einer société à responsabilité limitée gegründet nach dem Recht des Großherzogtums von Luxemburg, mit Sitz in 20, rue de la Poste, L-2346 Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B 122.069, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Maître Joseph Elvinger, Notar mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, am 6. November 2006, noch nicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations veröffentlicht (die «Gesellschaft»).

Der Alleinige Gesellschafter, der das gesamte Kapital der Gesellschaft vertritt, hat folgende Beschlüsse gefasst:

*Erster Beschluss*

Der Alleinige Gesellschafter hat beschlossen, den Namen der Gesellschaft von FIELD POINT RE IX in SIGULER GUFF DOF II GERMAN RE 2 zu ändern.

*Zweiter Beschluss*

Im Anschluss an den oben genannten Beschluss hat der Alleinige Gesellschafter beschlossen, Artikel 4 der Gesellschafts-satzung abzuändern, der nun wie folgt lauten soll:

« **Art. 4.** Die Gesellschaft führt die Bezeichnung SIGULER GUFF DOF II GERMAN RE 2.»

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, der der englischen Sprache kundig ist, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen des Erschienenen diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen hat dieser gemeinsam mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: J. B. Beauvoir-Planson, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2007, vol. 31CS, fol. 59, case 1. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Abschrift, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, den 6. Februar 2007.

Référence de publication: 2007013507/242/72.

(070025145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2007.

H. Hellinckx.

## Global Property Select, Fonds Commun de Placement.

### *Amendments to the Management Regulations dated 30 August 2006*

By and between

E.ON ASSET MANAGEMENT S.à r.l., 8A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, register number B 114836;

and

J.P. MORGAN BANK LUXEMBOURG S.A., 6, European Bank & Business Centre, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg;

(together the «Parties»)

Whereas, these amendments to the management regulations dated 30 August 2006 of the Global Property Select as amended by an addendum dated 19 September 2006 (the «Management Regulations»), are made and effective as of 17 November 2006, in accordance with article 22.1 of the Management Regulations.

Whereas, by executing the Subscription Agreement which results in the acquisition of co-ownership participations in the Fund («Units»), each investor is deemed to fully accept these amendments, the Management Regulations and the Prospectus, which, combined with the Subscription Agreement, determine the contractual relationship among the Unitholders, the Management Company, and the Custodian, as well as between the Unitholders themselves, and the terms relating to each Sub-Fund as set forth in the Special Section of the Prospectus.

The parties hereby agree:

(1) To amend the definition of «Direct Investment» in article 1.1 of the Management Regulations to read as follows:

«Direct Investment» means any real estate property or interest in a real estate property held by the Fund through a wholly or partly owned Subsidiary.»

(2) To amend the first paragraph of article 7.2 of the Management Regulations to read as follows:

«Each Sub-Fund will invest primarily in investment structures of any kind and nature, having legal personality or not, whether listed or unlisted, being regulated or not, based in any jurisdiction, and established for the purpose of investing, directly or indirectly, in and financing any kind of real estate properties, developments and operations in the countries specified for each Sub-Fund in the Special Section (the «Real Estate Investment Structures»). The underlying investments of the Real Estate Investment Structures will mainly consist of direct and indirect real estate properties consisting of land and buildings, shareholdings in real estate companies (including claims on such companies) the exclusive object and purpose of which is the acquisition, promotion and sale as well as the letting and agricultural lease of property and property related long-term interests such as surface ownership, lease-hold and options on real estate investments (the «Underlying Investments»). Investments of a Sub-Fund in Real Estate Investment Structures will be made exclusively through equity or/and silent participations unless the Special Section of the Prospectus provides for the possibility of a certain Sub-Fund to invest through debt instruments in which case the relevant Sub-Fund may invest through equity or debt instruments (securitised or not) or combinations thereof. The selection of whether an investment will be made through equity or debt will, subject to its permissibility in accordance with the Special Section of this Prospectus, depend on the legal and tax set-up of the Real Estate Investment Structures. Investments in debt will generally consist of subordinated debt granted by a Sub-Fund to the Real Estate Investment Structures without the intermediation of a credit institution. These investments in debt can be profit participating and can be linked to the performance of the Real Estate Investment Structures. Both investments in equity and in debt may, depending on the terms and conditions of the Real Estate Investment Structure, not be transferable without consent of the Real Estate Investment Structures.»

(3) To amend article 7.3 (1) of the Management Regulations to read as follows:

«Each Sub-Fund may borrow short term funds up to a maximum of ten per cent (10%) of the aggregate market value of the assets of that Sub-Fund provided the terms of such borrowings are consistent with market standards;»

(4) To amend article 9.8 of the Management Regulations to read as follows:

«Commitments in whole or in part from Institutional Investors will be payable to the Fund when the Institutional Investor receives a Funding Notice from the Management Company and the Management Company will commit itself to issue fully paid Units to such Institutional Investor to the extent that his Commitment is called up and paid.

With regard to each Class in each Sub-Fund, the Management Company will, until the end of the Commitment Period, draw down Commitments from Institutional Investors in proportion to their total Commitments at moments determined at the discretion of the Management Company Board, in such instalments as the Management Company Board considers in its sole discretion will be needed by the relevant Sub-Fund. With regard to each Class in each Sub-Fund, on each Draw Down date, all Commitments will be drawn down proportionally, regardless of the Closing on which such Commitments have been accepted. Each Draw Down shall be equal to a percentage of each Institutional Investor's total Commitment, such percentage being identical for all Institutional Investors of the same Class, unless such percentage entails a situation, prohibited by the Institutional Investor's articles of incorporation and/or provided for in the relevant Subscription Agreement. The amount which could not be called due to this limitation will be reallocated to the relevant Institutional Investor's Unfunded



Commitments and such portion will be drawn down in priority to any other Institutional Investors of the same Class, but with respect to the percentage limitation, at the next following Drawdown and, if necessary, subsequent Drawdowns until such portion is entirely satisfied.

Notwithstanding the above, the Management Company may, with the prior approval of the Unitholders, deviate from the above Drawdown procedures.

Drawdowns will be made on giving not less than 7 calendar days' notice to the relevant Institutional Investors. The Management Company is entitled to make Drawdowns for Investment-Related Expenses, Organisational Expenses and Operation and Administration Expenses.»

(5) To amend article 9.15 of the Management Regulations to read as follows:

«Unless stated otherwise in this Article 9.15, Investors may only transfer their Units and Unfunded Commitments either together or separately, subject to the below conditions and subject to the consent of the Management Company.

The Management Company has the right to refuse any transfer, assignment or sale of Units and/or of Unfunded Commitments in its sole discretion and such transfer, assignment or sale will inter alia be refused if (i) the Management Company reasonably determines that it would result in a Prohibited Person holding Units or Unfunded Commitments or in the number of Investors in any Sub-Fund exceeding thirty (30), either as an immediate consequence or in the future, (ii) if the nominal value of the Units or nominal amount of the Unfunded Commitments to be transferred is below EUR 1,000,000.- (one million) or (iii), in case of Unfunded Commitments, the Management Company reasonably determines that the transferee does not have similar creditworthiness as the transferor.

The transferee of the Commitment shall accept and become solely liable for all liabilities and obligations relating to such Commitment and accept the terms of the Subscription Agreement upon which the transferor shall be released from such liabilities and obligations. Once the Management Company has accepted the transferee and the transferor has transferred its Commitment, such transferor shall have no further liability of any nature under this Prospectus or in respect of the Sub-Fund in relation to the Commitment it has transferred.

To the extent that, and as long as, the Sub-Fund's Units are part of a German Insurance Company's «premium reserve» («Sicherungsvermögen») as defined in Sec. 66 of the German Insurance Supervisory Act, as may be amended from time to time) or «other committed assets» («Sonstiges gebundenes Vermögen») as defined in Sec. 54 para 1 or Sec. 115 of the German Insurance Supervisory Act, as may be amended from time to time), such Sub-Fund's Units shall not be disposed of without the prior written consent of the relevant Unitholder's trustee («Treuhänder») appointed in accordance with Sec. 70 of the German Insurance Supervisory Act, as may be amended from time to time, or by the relevant Unitholder's trustee's authorised deputy.

However, Units that are directly or indirectly held by a German Insurance Company and that are part of their premium reserve or other committed assets are freely transferable and such transfer does not require the approval of the other Unitholders or the Management Company. Prior to any sale, assignment or transfer of issued Units and/or of any Unfunded Commitments, the German Insurance Company shall submit a request in writing to the Management Company regarding the number of Investors in the Sub-Fund, and the Management Company shall be obliged to provide such information. Each German Insurance Company agrees that it will not sell, assign or transfer any of their Units if, according to the information received from the Management Company, such transfer would result in the number of Investors in the Sub-Fund exceeding thirty (30). Upon the transfer of a Unit that is directly or indirectly held by a Unitholder that is a German Insurance Company,

t shall be released from (and shall have no further liability for) such liabilities and obligations. Once the transferor has transferred its Units, such transferor shall have no further liability of any nature under this Prospectus or in respect of the Sub-Fund in relation to the Units or Commitments it has transferred.

Notwithstanding Article 15 below, should an Institutional Investor from the E.ON group or a professional pension institution or any similar investment vehicle, created on the initiative of the E.ON group for the benefit of its employees and former employees (hereafter an E.ON GROUP INVESTOR), transfers, in accordance with the provisions of this Section 9.15, all or part of its Class B or C Units, respectively all or part of its Unfunded Commitments to subscribe for Class B or C Units in any Sub-Fund, to an Institutional Investor not qualifying as an E.ON GROUP INVESTOR, the transferred Class B or C Units, respectively the transferred Unfunded Commitments to subscribe for Class B or C Units in any Sub-Fund, will be automatically and irrevocably converted into Class A Units of the same Sub-Fund, respectively into a Commitment of the same amount to subscribe for Class A Units in the same Sub-Fund.

The conversion will be processed at the time of the transfer. The rate at which Class B or C Units are converted into Class A Units in the same Sub-Fund is determined on the basis of the most recent Net Asset Value per Unit of the relevant Sub-Fund and Classes determined in accordance with Section Article 12.

Following such conversion of Units, the Management Company will notify the transferee of the number of Class A Units of the same Sub-Fund obtained by conversion and the price thereof. Fractions of Class A Units to two decimal places will be issued, the Fund being entitled to receive the adjustment.»

(6) To amend article 12.1.4 (b) of the Management Regulations to read as follows:

«shareholdings in and, to the extent permitted in the Special Section, convertible securities, debt and convertible debt securities of Real Estate Investment Structures;»

(7) To amend article 14.1 of the Management Regulations to read as follows:

«Unitholders wishing to have all or some of their Units redeemed by the Fund may apply to do so by letter to the Central Administration Agent.

Any application for redemption must include:

- either (i) the monetary amount to be redeemed after deduction of any applicable Redemption Fee and Charge; or (ii) the number of Units to be redeemed, and
- the details of the Class(es) and Sub-Fund(s) from which such Units are to be redeemed.

In addition, the application for redemption must include the Unitholder's personal details. Failure to provide any of the aforementioned information may result in delay of such application for redemption whilst verification is being sought from the Unitholder.

Applications for redemption must be duly signed by all registered Unitholders, save in the case of joint registered Unitholders where an acceptable power of attorney has been provided to the Management Company.

Applications for redemption of Units of any Class in any Sub-Fund received by the Central Administration Agent at least 6 months before any Redemption Day (the «Redemption Deadline»), will be processed on that Redemption Day using the Net Asset Value per Unit determined on such Redemption Day, less any redemption fees and charges as determined by the Management Company and further described hereinafter and in the Prospectus. Any applications for redemption received by the Central Administration after the Redemption Deadline will be processed on the next Redemption Day on the basis of the Net Asset Value per Unit determined on such Redemption Day.

The Management Company will use reasonable efforts to transfer or dispose of the Fund's interests in Real Estate Investment Structures and of the Fund's other assets, in order to provide for cash to fulfil the applications for redemption. At its entire discretion, the Management Company may decide to use borrowings within the limits and subject to the requirements provided in the Prospectus to satisfy the applications for redemption in compliance with the terms of this Prospectus or make use of its other revenues or reserves to fulfil such redemption requests.

In the event of an excessively large volume of applications for redemption, the Management Company may decide to delay the satisfaction of such applications for redemption until the corresponding assets held by the Fund have been sold on appropriate and acceptable terms and conditions without unnecessary delay, subject to a maximum period of 18 months as of the application for redemption. If an application for redemption is deferred under the provisions of this Section, the Redemption Price shall be determined at the time such application for redemption is effectively satisfied.

The Management Company may, at its complete discretion but with the consent of the relevant Unitholder, decide to satisfy payment of the redemption proceed to this Unitholder wholly or partly in specie by allocating to such Unitholder investments from the pool of assets set up in connection with the relevant Sub-Fund, equal in value as of the Redemption Day on which the Redemption Price is calculated, to the value of the Units to be redeemed. The nature and type of assets to be transferred in such case shall be determined on a fair and reasonable basis and without prejudicing the interests of the other Unitholders of the relevant Sub-Fund, and the valuation used shall be confirmed by a special report of the Auditor. The cost of such transfer shall be borne by the transferee.»

(8) To amend article 17.1.2 of the Management Regulations by replacing all references to «Initial Price» by «Initial Subscription Price».

(9) To amend the numbering of articles 17.1.1, 17.1.2, 17.1.4, 17.1.5, 17.1.6, 17.1.7, 17.1.8 of the Management Regulations in 17.1, respectively 17.2, 17.3, 17.4, 17.5, 17.6, 17.7 and 17.8.

Whereas, these amendments form an integral part of the Management Regulations.

Whereas, the provisions regarding applicable law, jurisdiction and governing language of the Management Regulations apply to these amendments.

Luxembourg, 17 November 2006.

*For and behalf of E.ON ASSET MANAGEMENT S.à r.l.*

M. Hauser

*Manager*

*For and behalf of J.P. MORGAN BANK LUXEMBOURG S.A.*

*Signature*

Référence de publication: 2007013464/1092/169.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2007, réf. LSO-CB02902. - Reçu 26 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

*(070023832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2007.*

**Robeco Capital Growth Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 58.959.

In the year two thousand and six, on the twenty-eighth day of June.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Luxembourg),

Was held an Extraordinary General Meeting of Shareholders of ROBECO CAPITAL GROWTH FUNDS (hereafter referred to as the «Corporation»), a société anonyme having its registered office at 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 58 959), incorporated under the name of RG CAPITAL GROWTH FUNDS by a deed of notary Jean-Joseph Wagner, residing in Sanem, on 2 May 1997, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the

«Mémorial») of 6 June 1997. The articles of incorporation (the «Articles of Incorporation») were amended from time to time and for the last time by a deed of the undersigned notary on 29 September 2005, published in the Mémorial number 1035 of 13 October 2005.

The meeting was opened at 3.00 p.m. with Mrs. Catherine Henrotte, private employee, professionally residing in Luxembourg, as chairman of the meeting.

The chairman appointed as secretary Mrs. Armelle Moulin, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs. Anne Malignon, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1) To amend article 23, B, paragraph e, of the Articles of Incorporation of the Corporation by adding the reference to «simplified prospectuses» after the reference to «prospectuses».

2) To amend article 23, E, of the Articles of Incorporation of the Corporation by adding a new point 7. at the end of the article which shall read as follows:

«In order to reduce the operational and administrative charges of the Corporation while permitting a larger diversification of the investments, the Board of Directors may resolve that all or part of the assets of the Corporation shall be co-managed with the assets of other collective investment undertakings.»

3) To amend article 26 of the Articles of Incorporation of the Corporation by adding a new paragraph at the end of the article which shall read as follows:

«With respect to Dividend Shares, the shareholders will be entitled to an appropriation of the net proceeds. However, this provision shall only be validly applicable if the terms and conditions of the prospectus relating to a category of shares or sub-fund explicitly refer to this specific provision.»

II.- The Extraordinary General Meeting convened for 24 May 2006 could not validly deliberate on the agenda of the present meeting for lack of quorum, and the present Extraordinary General Meeting has been reconvened by notices containing the agenda published in the d'Wort, La Voix and the Mémorial on 26 May 2006 and 12 June 2006. The notices have been sent by registered mail to the shareholders on 26 May 2006.

III.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

IV.- As appears from the said attendance list, out of 124,763,093.813 outstanding shares 4,408,154 shares are present or represented at the present Extraordinary General Meeting.

As a result of the foregoing, the present Extraordinary General Meeting (the «Meeting») is regularly constituted and may validly deliberate on the items on the agenda.

After deliberation, the Meeting unanimously takes the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting decides to amend article 23, B, paragraph e, of the Articles of Incorporation of the Corporation by adding the reference to «simplified prospectuses» after the reference to «prospectuses».

*Second resolution*

The Meeting decides to amend article 23, E, of the Articles of Incorporation of the Corporation by adding a new point 7. at the end of the article which shall then read as follows:

«In order to reduce the operational and administrative charges of the Corporation while permitting a larger diversification of the investments, the Board of Directors may resolve that all or part of the assets of the Corporation shall be co-managed with the assets of other collective investment undertakings.»

*Third resolution*

The Meeting decides to amend article 26 of the Articles of Incorporation of the Corporation by adding a new paragraph at the end of the article which shall read as follows:

«With respect to Dividend Shares, the shareholders will be entitled to an appropriation of the net proceeds. However, this provision shall only be validly applicable if the terms and conditions of the prospectus relating to a category of shares or sub-fund explicitly refer to this specific provision.»

There being no further business on the agenda, the Meeting is thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.  
The document having been read to the Meeting, the members of the board of the Meeting, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le vingt-huit juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société ROBECO CAPITAL GROWTH FUNDS (ci-après la «Société»), société anonyme, ayant son siège social à 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 58 959), constituée sous le nom de RG CAPITAL GROWTH FUNDS suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 2 mai 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») du 6 juin 1997. Les Statuts ont été modifiés de temps à autre et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 29 septembre 2005, publié au Mémorial numéro 1035 du 13 octobre 2005.

L'assemblée fut ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Madame Catherine Henrotte, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigna comme secrétaire Madame Armelle Moulin, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit aux fonctions de scrutateur Madame Anne Mignon, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant dûment constitué, la présidente déclara et pria le notaire d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1) Modification de l'article 23, B, paragraphe e, des Statuts de la Société par l'insertion de la référence à «prospectus simplifiés» après la référence à «prospectus».

2) Modification de l'article 23, E, des Statuts de la Société par l'insertion d'un nouveau point 7. à la fin de l'article de manière à lire comme suit:

«Afin de réduire les frais administratifs et d'exploitation de la Société tout en permettant une diversification plus large des investissements, le Conseil d'Administration peut décider que tous ou une partie des actifs de la Société seront co-gérés avec les actifs d'autres organismes de placement collectif.»

3) Modification de l'article 26 des Statuts de la Société par l'insertion d'un nouveau paragraphe à la fin de l'article de manière à lire comme suit:

«En ce qui concerne les Actions de Distribution, les actionnaires auront le droit de bénéficier des bénéfices nets. Cependant, cette disposition ne s'appliquera valablement que si les termes et conditions du prospectus applicables à une catégorie d'actions ou à un sous-fonds font explicitement référence à cette disposition spécifique.»

II.- L'Assemblée Générale Extraordinaire convoquée en date du 24 mai 2006 n'a pu valablement délibérer sur l'ordre du jour de la présente assemblée en l'absence de quorum et la présente Assemblée Générale Extraordinaire a été reconvoquée par avis contenant l'ordre du jour publiés dans le d'Wort, la Voix et le Mémorial en date des 26 mai 2006 et 12 juin 2006. Les avis ont été envoyés par lettre recommandée aux actionnaires en date du 26 mai 2006.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

IV.- Qu'il appert de ladite liste de présence que sur 124.763.093,813 actions en circulation, 4.408.154 actions sont présentes ou représentées à la présente Assemblée Générale Extraordinaire.

En conséquence, la présente Assemblée Générale Extraordinaire (l'«Assemblée») est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur le point de l'ordre du jour.

Après avoir délibéré, l'Assemblée Générale Extraordinaire prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 23, B, paragraphe e, des Statuts par l'insertion d'une référence à «prospectus simplifiés» après la référence à «prospectus».

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 23, E, des Statuts de la Société par l'insertion d'un nouveau point 7. à la fin de l'article de manière à lire comme suit:

«Afin de réduire les frais administratifs et d'exploitation de la Société tout en permettant une diversification plus large des investissements, le Conseil d'Administration peut décider que tous ou une partie des actifs de la Société seront co-gérés avec les actifs d'autres organismes de placement collectif.»

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 26 des Statuts de la Société par l'insertion d'un nouveau paragraphe à la fin de l'article de manière à lire comme suit:

«En ce qui concerne les actions de distribution, les actionnaires auront le droit de bénéficier des bénéfices nets. Cependant, cette disposition ne s'appliquera valablement que si les termes et conditions du prospectus applicables à une catégorie d'actions ou à un sous-fonds font explicitement référence à cette disposition spécifique.»

Aucun point n'étant plus à l'ordre du jour, l'Assemblée est dès lors close.

Le notaire instrumentant qui parle et comprend la langue anglaise, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'Assemblée, les membres du bureau de l'Assemblée, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Henrotte, A. Moulin, A. Malignon, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 10 juillet 2006, vol. 437, fol. 51, case 11. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 21 juillet 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007013465/242/144.

(070024398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2007.

**Kirchberg Offices II, Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 86.278.

L'an deux mille six, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société KIRCHBERG OFFICES II, (la «Société»), ayant son siège social 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, constituée sous forme d'une société anonyme au sens de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales suivant acte reçu par le notaire Maître Frank Baden, en date du 26 février 2002, publié au Recueil du Mémorial C 868 du 7 juin 2002, et modifié par la suite en date du 27 janvier 2005.

L'assemblée est déclarée ouverte et est présidée par Monsieur Marc Thill, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Carine Grundheber, licenciée en lettres modernes, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Alexia Uhl, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Q'une erreur matérielle de dactylographie s'est glissée dans le projet de fusion publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 28 novembre 2006, sous le numéro 2226 et qu'il y a lieu de lire sous le point 5 (Rapport d'échange) dudit projet concernant la répartition des nouvelles actions aux actionnaires de KIRCHBERG OFFICES I:

«Les nouvelles actions seront réparties aux actionnaires des sociétés qui disparaissent comme suit:

- KIRCHBERG OFFICES I: 515 actions nouvelles pour 10 actions anciennes, soit:

	Actions nouvelles
KBC BANK . . . . .	64.356
KBC VASTGOEDINVESTERINGEN . . . . .	52»

II.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Approbation du projet de fusion des sociétés anonymes KIRCHBERG OFFICES I, KIRCHBERG OFFICES II et IMMO LUX-AIRPORT II S.A., sociétés qui disparaissent, par constitution de KBC REAL ESTATE LUXEMBOURG S.A., la nouvelle société.

2. Constitution d'une nouvelle société, KBC REAL ESTATE LUXEMBOURG S.A., qui aura un capital de EUR 1.000.000,- (un million d'euros), représenté par 100.000 (cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros).

3. Dissolution de la société et annulation de toutes les actions émises.

4. Attribution directe des nouvelles actions émises aux actionnaires de KIRCHBERG OFFICES I, KIRCHBERG OFFICES II et IMMO LUX-AIRPORT II S.A., les sociétés qui disparaissent, comme suit:

KIRCHBERG OFFICES I: 515 actions nouvelles pour 10 actions anciennes, soit:

	Actions nouvelles
KBC BANK .....	64.356
KBC VASTGOEDINVESTERINGEN .....	52
- KIRCHBERG OFFICES II: 12 actions nouvelles pour 10 actions anciennes, soit:	
	Actions nouvelles
KBC BANK .....	17.292
KBC VASTGOEDINVESTERINGEN .....	1
- IMMO LUX-AIRPORT II S.A.: 572 actions nouvelles pour 10 actions anciennes, soit:	
	Actions nouvelles
KBC BANK .....	15.558
CBC VASTGOEDINVESTERINGEN .....	2.741

5. Décharge aux Administrateurs, pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de dissolution.

6. Divers.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

V.- Que les dispositions de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée relatives aux fusions ont été respectées à savoir:

1.- Publication du projet de fusion établi par les conseils d'administration des sociétés qui fusionnent, le 28 novembre 2006, soit un (1) mois au moins avant la réunion des assemblées générales extraordinaires appelées à se prononcer sur le projet de fusion;

2.- Etablissement d'un rapport écrit par les conseils d'administration de chacune des sociétés qui fusionnent expliquant et justifiant le projet de fusion et en particulier le rapport d'échange des actions;

3.- Etablissement d'un rapport écrit par un seul réviseur d'entreprises indépendant désigné par ordonnance rendue le 6 décembre 2006 de Madame Maryse Welter, en tant que magistrat président la chambre du tribunal d'arrondissement de Luxembourg, siégeant en matière commerciale et comme en matière de référé, à savoir par ERNST & YOUNG, réviseur d'entreprises, avec siège social à L-5365 Münsbach, 7, parc d'activités Syrdall.

4.- Dépôt des documents exigés par l'article 267 de la loi concernant les sociétés commerciales au siège social des sociétés un mois au moins avant la date de la réunion des assemblées générales en vue de leur inspection par les actionnaires.

Une attestation certifiant le dépôt de ces documents signée par les administrateurs de la Société restera annexée aux présentes.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires prend note de l'exposé du président concernant l'erreur matérielle de dactylographie qui s'est glissée dans le projet de fusion publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 28 novembre 2006, sous le numéro 2226 et décide approuver la rectification sous le point 5 (Rapport d'échange) dudit projet concernant la répartition des nouvelles actions aux actionnaires KIRCHBERG OFFICES I comme suit:

«Les nouvelles actions seront réparties aux actionnaires des sociétés qui disparaissent comme suit:

- KIRCHBERG OFFICES I: 515 actions nouvelles pour 10 actions anciennes, soit:

KBC BANK ..... 64.356 actions nouvelles (...)

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, après avoir examiné le rapport du conseil d'administration expliquant et justifiant le projet de fusion publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 28 novembre 2006, sous le numéro 2226 et après avoir examiné le rapport de l'expert indépendant préparé par la société ERNST & YOUNG, réviseur d'entreprises, avec siège social à L-5365 Münsbach, 7, parc d'activités Syrdall, conformément aux dispositions de l'article 266 de la loi concernant les sociétés commerciales, décide d'approuver la fusion entre la Société, la société anonyme KIRCHBERG OFFICES I, avec siège social au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg R.C.S. Luxembourg B numéro 74.702 et la société anonyme IMMO LUX-AIRPORT II S.A., avec siège social au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg R.C.S. Luxembourg B numéro 72.019, par la constitution d'une nouvelle société laquelle prendra la dénomination KBC REAL ESTATE LUXEMBOURG S.A.

Le capital social souscrit de la nouvelle société est fixé à EUR 1.000.000,- (un million d'euros) représenté par 100.000 (cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune entièrement libérées.

Le solde des réserves des trois sociétés fusionnantes est transféré dans les comptes de la nouvelle société KBC REAL ESTATE LUXEMBOURG S.A.

La constitution de la nouvelle société anonyme KBC REAL ESTATE LUXEMBOURG S.A. ayant son siège social au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, issue de la fusion ainsi que ses statuts, tels que publiés au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2226 du 28 novembre 2006, sont approuvés par les présentes.

Les statuts de la nouvelle société KBC REAL ESTATE LUXEMBOURG S.A. ont la teneur suivante:

#### **Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de KBC REAL ESTATE LUXEMBOURG S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a en outre pour objet l'achat, la vente, la gestion et la mise en valeur, pour son propre compte de tous biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 1.000.000,- (un million d'euros) représenté par 100.000 (cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

#### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

#### **Assemblée Générale**

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier lundi du mois de juin à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

#### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

#### **Disposition générale**

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.»

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le premier janvier 2007 et se termine le 31 décembre 2007.

La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2008.



L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'approuver la remise d'actions KBC REAL ESTATE LUXEMBOURG S.A. aux actionnaires de la Société en échange de la transmission de l'ensemble de son patrimoine actif et passif à la nouvelle société KBC REAL ESTATE LUXEMBOURG S.A.

Les actions de la nouvelle société sont attribuées aux actionnaires de KIRCHBERG OFFICES II dans la proportion de 12 actions nouvelles pour 10 actions anciennes, soit:

	Actions nouvelles
KBC BANK .....	17.292
KBC VASTGOEDINVESTERINGEN .....	1

Le rapport établi par l'expert indépendant, ERNST & YOUNG, réviseur d'entreprises, avec siège social à L-5365 Münsbach, 7, parc d'activités Syrdall, en conformité avec l'article 266 de la loi concernant les sociétés commerciales, conclut comme suit:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que le rapport d'échange retenu dans le projet de fusion ne présente pas un caractère raisonnable et pertinent ni que les méthodes d'évaluation adoptées pour la détermination du rapport d'échange ne sont pas adéquates, en l'espèce et que leur importance n'est pas appropriée aux circonstances données.(...)»

Ledit rapport du réviseur d'entreprises signé par les comparants et le notaire instrumentant restera annexé aux présentes.

#### Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire constate, avec effet au premier janvier 2007 en application du projet de fusion, prémentionné, que:

a) une nouvelle société dénommée KBC REAL ESTATE LUXEMBOURG S.A. est constituée par la transmission de l'universalité du patrimoine actif et passif de la Société et des sociétés anonymes KIRCHBERG OFFICES I et IMMO LUX-AIRPORT II S.A., à la nouvelle société KBC REAL ESTATE LUXEMBOURG S.A.

b) l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société est transmis à la nouvelle société KBC REAL ESTATE LUXEMBOURG S.A., par application de l'article 277(3) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et du projet de fusion, prémentionné; du point de vue comptable tous les bénéfices et pertes de la Société sont réputés faits pour compte de la nouvelle société à partir du premier janvier 2007.

Est compris dans l'actif de la Société le bien immobilier décrit ci-dessous:

Un terrain à bâtir sur lequel est érigé un immeuble de bureaux, sis à Luxembourg-Kirchberg, 47, avenue J.F. Kennedy, inscrit au cadastre comme suit:

Ville de Luxembourg, section ED de Neudorf

Numéro 435/4657, lieu-dit «avenue John F. Kennedy», place, contenant 13 ares 88 centiares.

#### Titre de propriété

L'immeuble ci-avant désigné, provenant des anciennes parcelles 435/4622 et 435/4623, appartient à la société anonyme KIRCHBERG OFFICES II (anciennement dénommée STATE STREET BUILDING KIRCHBERG II S.A.) pour avoir acquis le terrain à bâtir aux termes d'un acte vente administratif, en date du 27 février 2002, transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg, le 27 mars 2002, volume 1727 numéro 46.

Observation est ici faite que le bien et les droits immobiliers ci-avant désignés sont libres d'hypothèques.

c) les actionnaires des sociétés fusionnantes, précitées deviennent actionnaires de la nouvelle société KBC REAL ESTATE LUXEMBOURG S.A. issue de la prédite fusion, comme suit:

KIRCHBERG OFFICES I: 515 actions nouvelles pour 10 actions anciennes, soit:

	Actions nouvelles
KBC BANK .....	64.356
KBC VASTGOEDINVESTERINGEN .....	52

- KIRCHBERG OFFICES II: 12 actions nouvelles pour 10 actions anciennes, soit:

	Actions nouvelles
KBC BANK .....	17.292
KBC VASTGOEDINVESTERINGEN .....	1

- IMMO LUX-AIRPORT II S.A.: 572 actions nouvelles pour 10 actions anciennes, soit:

	Actions nouvelles
KBC BANK .....	15.558
CBC VASTGOEDINVESTERINGEN .....	2.741

d) les sociétés anonymes KIRCHBERG OFFICES I, KIRCHBERG OFFICES II et IMMO LUX-AIRPORT II S.A. cessent d'exister et leurs documents et livres sociaux seront gardés pour la durée légale, prescrite par la loi du 10 août 1915 au siège social de la nouvelle société KBC REAL ESTATE LUXEMBOURG S.A.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire donne décharge pleine et entière aux administrateurs de la Société.

Sont nommés administrateurs de la nouvelle société KBC REAL ESTATE LUXEMBOURG S.A.:

- Monsieur Guido Segers, administrateur de sociétés, né le 10 juin 1950 à Maaseik, demeurant à B-3110 Rotselaar, To-renstraat 114, qui est également désigné en qualité de président du conseil d'administration;
- Monsieur Lucien Gijsens, né le 4 décembre 1953 à Leuven, demeurant à B-9000 Gent, Oudenaardsesteenweg 44;
- Monsieur Philippe Haers, né le 19 novembre 1957 à Leuven, demeurant à B-3052 Blanden, Duivenstraat 70;
- Monsieur Hubert De Peuter, né le 18 mars 1959 à Turnhout, demeurant à B-3140 Keerbergen, Mezendreef 9;
- Madame Carine Van Bever, née le 30 septembre 1964 à Asse, demeurant à B-1730 Asse, Poel 49 et
- Madame Beatrijs De Wolf, née le 18 mai 1966 à Aalst, demeurant à B-9300 Aalst, Hyacintenstraat 53.

Le mandat des administrateurs ainsi désignés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire à tenir en 2012.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à procéder à la nomination de ERNST & YOUNG, avec siège social à L-5365 Münsbach, 7, parc d'activités Syrdall comme réviseur d'entreprises de la Société.

Déclaration

Le notaire instrumentaire, conformément à l'article 271, alinéa 2 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, a vérifié et atteste par les présentes l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société et du projet de fusion.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, plus personne ne demandant la parole, le Président clôture l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants et tous les actionnaires en personne ou par mandataire, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte. Pour autant que de besoin, l'application de l'article 4-1 est sollicitée.

Signé: M. Thill, C. Grundheber, A. Uhl, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, vol. 946B, fol. 5, case 6. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 29 janvier 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007013504/202/282.

(070025005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2007.

**The Calypso Alternative Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 103.128.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

Agent Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007007555/710/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2006, réf. LSO-BX06037. - Reçu 54 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060142364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2006.

**Op der Gare Lima S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7448 Lintgen, 5, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 122.795.

STATUTS

L'an deux mille six, le sept décembre.

Par-devant le soussigné Fernand Unsen, notaire de résidence à Diekirch,

Ont comparu:

Monsieur Antonio Armando Lima Martins, commerçant, né à Valdreu (Portugal) le 7 juillet 1975, matricule n ° 1975 07 07 419 et son épouse Madame Carminda Sparaes Martins, ouvrière, née à Valdreu (Portugal) le 2 mars 1978, matricule n ° 1978 03 02 324 demeurant ensemble à L-7567 Rollingen / Mersch, 1, Impasse de la Vallée.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non-alcooliques avec établissement de restauration, ainsi que toutes les activités qui se rattachent directement et indirectement à son objet principal.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de OP DER GARE LIMA, S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Lintgen.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq (125,-) euros chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit par:

	Parts sociales
Monsieur Antonio Armando Lima Martins, prénommé, soixante-quinze parts sociales . . . . .	75
Madame Carminda Soares Martins, prénommée, vingt-cinq parts sociales . . . . .	25
Total: cent parts sociales . . . . .	100

Les parts sociales ont été libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de se trouve dès-à-présent à la disposition de la société.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social et des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des autres associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires survivants. En toute hypothèse les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans six mois à partir du jour de la dénonciation, à peine de forclusion.

**Art. 10.** Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses coassociés.

**Art. 11.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 12.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 13.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés. Les pouvoirs du ou des gérants sont déterminés par l'assemblée générale des associés.

**Art. 14.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 15.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Exceptionnellement le premier exercice commence ce jour pour finir le trente et un décembre deux mille sept.

**Art. 17.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 18.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 19.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 20.** Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

#### *Déclaration pour le fisc*

Conformément aux articles 6 et 7 de la loi modifiée du 29 décembre 1971, la société est à considérer comme société familiale.

#### *Réunion des associés*

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

L'assemblée nomme gérant technique Monsieur Antonio Armando Lima Martins, prénommé.

L'assemblée nomme gérante administrative Madame Carminda Soares Martins, prénommée.

La société est valablement engagée par la signature du gérant technique.

Le siège est établi à L-7448 Lintgen, 5, rue de la Gare.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de sa constitution, s'élève à environ mille (1.000,-).

Dont acte, fait et passé à Diekirch en l'étude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénom usuel, état et demeure, tous ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. A. L. Martins, C. S. Martins, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 8 décembre 2006, vol. 620, fol. 22, case 12. — Reçu 62,50 euros.

Le Receveur (signé): Siebenaler.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 14 décembre 2006.

F. Unsen.

Référence de publication: 2007008747/234/89.

(060143217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2006.

#### **Kirchberg Offices I, Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 74.702.

L'an deux mille six, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société KIRCHBERG OFFICES I, (la «Société»), ayant son siège social au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, constituée sous forme d'une société anonyme au sens de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales suivant acte reçu par le notaire Maître Frank Baden,

en date du 24 février 2000, publié au Recueil du Mémorial C 454 du 28 juin 2000 et modifié par la suite en date du 27 janvier 2005.

L'assemblée est déclarée ouverte et est présidée par Monsieur Marc Thill, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Carine Grundheber, licenciée en lettres modernes, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Alexia Uhl, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Q'une erreur matérielle de dactylographie s'est glissée dans le projet de fusion publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 28 novembre 2006, sous le numéro 2226 et qu'il y a lieu de lire sous le point 5 (Rapport d'échange) dudit projet concernant la répartition des nouvelles actions aux actionnaires de KIRCHBERG OFFICES I:

«Les nouvelles actions seront réparties aux actionnaires des sociétés qui disparaissent comme suit:

- KIRCHBERG OFFICES I: 515 actions nouvelles pour 10 actions anciennes, soit:

	Actions nouvelles
KBC BANK .....	64.356
KBC Vastgoedinvesterings .....	52».

II.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Approbation du projet de fusion des sociétés anonymes KIRCHBERG OFFICES I, KIRCHBERG OFFICES II et IMMO LUX-AIRPORT II S.A., sociétés qui disparaissent, par constitution de KBC REAL ESTATE LUXEMBOURG S.A., la nouvelle société.

2. Constitution d'une nouvelle société, KBC REAL ESTATE LUXEMBOURG S.A., qui aura un capital de EUR 1.000.000,- (un million d'euros), représenté par 100.000 (cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros).

3. Dissolution de la société et annulation de toutes les actions émises.

4. Attribution directe des nouvelles actions émises aux actionnaires de KIRCHBERG OFFICES I, KIRCHBERG OFFICES II et IMMO LUX-AIRPORT II S.A., les sociétés qui disparaissent, comme suit:

- KIRCHBERG OFFICES I: 515 actions nouvelles pour 10 actions anciennes, soit:

	Actions nouvelles
KBC BANK .....	64.356
KBC Vastgoedinvesterings .....	52

- KIRCHBERG OFFICES II: 12 actions nouvelles pour 10 actions anciennes, soit:

	Actions nouvelles
KBC BANK .....	17.292
KBC Vastgoedinvesterings: .....	1

- IMMO LUX-AIRPORT II S.A.: 572 actions nouvelles pour 10 actions anciennes, soit:

	Actions nouvelles
KBC BANK .....	15.558
CBC BANQUE: .....	2.741

5. Décharge aux Administrateurs, pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de dissolution.

6. Divers.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

V.- Que les dispositions de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée relatives aux fusions ont été respectées à savoir:

1.- Publication du projet de fusion établi par les conseils d'administration des sociétés qui fusionnent, le 28 novembre 2006, soit un (1) mois au moins avant la réunion des assemblées générales extraordinaires appelées à se prononcer sur le projet de fusion;

2.- Etablissement d'un rapport écrit par les conseils d'administration de chacune des sociétés qui fusionnent expliquant et justifiant le projet de fusion et en particulier le rapport d'échange des actions;

3.- Etablissement d'un rapport écrit par un seul réviseur d'entreprises indépendant désigné par ordonnance rendue le 6 décembre 2006 de Madame Maryse Welter, en tant que magistrat président la chambre du tribunal d'arrondissement de Luxembourg, siégeant en matière commerciale et comme en matière de référé, à savoir par ERNST & YOUNG, réviseur d'entreprises, avec siège social à L-5365 Münsbach, 7, parc d'activités Syrdall.

4.- Dépôt des documents exigés par l'article 267 de la loi concernant les sociétés commerciales au siège social des sociétés un mois au moins avant la date de la réunion des assemblées générales en vue de leur inspection par les actionnaires.

Une attestation certifiant le dépôt de ces documents signée par les administrateurs de la Société restera annexée aux présentes.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires prend note de l'exposé du président concernant l'erreur matérielle de dactylographie qui s'est glissée dans le projet de fusion publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 28 novembre 2006, sous le numéro 2226 et décide approuver la correction sous le point 5 (Rapport d'échange) dudit projet concernant la répartition des nouvelles actions aux actionnaires de KIRCHBERG OFFICES I comme suit:

«Les nouvelles actions seront réparties aux actionnaires des sociétés qui disparaissent comme suit:

- KIRCHBERG OFFICES I: 515 actions nouvelles pour 10 actions anciennes, soit:

	Actions nouvelles
KBC BANK .....	64.356».

Ensuite, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, après avoir examiné le rapport du conseil d'administration expliquant et justifiant le projet de fusion publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 28 novembre 2006, sous le numéro 2226 et après avoir examiné le rapport de l'expert indépendant préparé par la société ERNST & YOUNG, réviseur d'entreprises, avec siège social à L-5365 Münsbach, 7, parc d'activités Syrdall, conformément aux dispositions de l'article 266 de la loi concernant les sociétés commerciales, décide d'approuver la fusion entre la Société, la société anonyme KIRCHBERG OFFICES II, avec siège social au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg R.C.S. Luxembourg B numéro 86.278 et la société anonyme IMMO LUX-AIRPORT II S.A., avec siège social au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg R.C.S. Luxembourg B numéro 72.019, par la constitution d'une nouvelle société laquelle prendra la dénomination KBC REAL ESTATE LUXEMBOURG S.A.

Le capital social souscrit de la nouvelle société est fixé à EUR 1.000.000,- (un million d'euros) représenté par 100.000 (cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune entièrement libérées.

Le solde des réserves des trois sociétés fusionnantes est transféré dans les comptes de la nouvelle société KBC REAL ESTATE LUXEMBOURG S.A.

La constitution de la nouvelle société anonyme KBC REAL ESTATE LUXEMBOURG S.A. ayant son siège social au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, issue de la fusion ainsi que ses statuts, tels que publiés au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2226 du 28 novembre 2006, sont approuvés par les présentes.

Les statuts de la nouvelle société KBC REAL ESTATE LUXEMBOURG S.A. ont la teneur suivante:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de KBC REAL ESTATE LUXEMBOURG S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au

contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a en outre pour objet l'achat, la vente, la gestion et la mise en valeur, pour son propre compte de tous biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 1.000.000,- (un million d'euros) représenté par 100.000 (cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

#### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

#### **Assemblée générale**

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier lundi du mois de juin à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

#### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

#### **Disposition générale**

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.»

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le premier janvier 2007 et se termine le 31 décembre 2007.

La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2008.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'approuver la remise d'actions KBC REAL ESTATE LUXEMBOURG S.A. aux actionnaires de la Société en échange de la transmission de l'ensemble de son patrimoine actif et passif à la nouvelle société KBC REAL ESTATE LUXEMBOURG S.A.

Les actions de la nouvelle société sont attribuées aux actionnaires de KIRCHBERG OFFICES I dans la proportion de 515 actions nouvelles pour 10 actions anciennes, soit:

	Actions nouvelles
KBC BANK .....	64.356
KBC Vastgoedinvesteringen .....	52

Le rapport établi par l'expert indépendant, ERNST & YOUNG, réviseur d'entreprises, avec siège social à L-5365 Münsbach, 7, parc d'activités Syrdall, en conformité avec l'article 266 de la loi concernant les sociétés commerciales, conclut comme suit:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que le rapport d'échange retenu dans le projet de fusion ne présente pas un caractère raisonnable et pertinent ni que les méthodes d'évaluation adoptées pour la détermination du rapport d'échange ne sont pas adéquates, en l'espèce et que leur importance n'est pas appropriée aux circonstances données. (...)»

Ledit rapport du réviseur d'entreprises signé par les comparants et le notaire instrumentant restera annexé aux présentes.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire constate, avec effet au premier janvier 2007 en application du projet de fusion, prémentionné, que:

a) une nouvelle société dénommée KBC REAL ESTATE LUXEMBOURG S.A. est constituée par la transmission de l'universalité du patrimoine actif et passif de la Société et des sociétés anonymes KIRCHBERG OFFICES II et IMMO LUX-AIRPORT II S.A., à la nouvelle société KBC REAL ESTATE LUXEMBOURG S.A.

b) l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société est transmis à la nouvelle société KBC REAL ESTATE LUXEMBOURG S.A., par application de l'article 277(3) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et du projet de fusion, prémentionné; du point de vue comptable tous les bénéfices et pertes de la Société sont réputés faits pour compte de la nouvelle société à partir du premier janvier 2007.



Est compris dans l'actif de la Société le bien immobilier décrit ci-dessous:  
Un terrain à bâtir sur lequel est érigé un immeuble de bureaux, sis à Luxembourg-Kirchberg, 49, avenue J. F. Kennedy, inscrit au cadastre comme suit:

Ville de Luxembourg, section ED de Neudorf

Numéro 435/4624, lieu-dit «avenue John F. Kennedy», place, contenant 34 ares 60 centiares.

#### *Titre de propriété*

L'immeuble ci-avant désigné, provenant de l'ancienne parcelle 435/4578, appartient à la société anonyme KIRCHBERG OFFICES I (anciennement dénommée STATE STREET BUILDING KIRCHBERG S.A.) pour avoir acquis le terrain à bâtir aux termes d'un acte de vente administratif, en date du 14 avril 2000, transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg, le 5 mai 2000, volume 1635 numéro 36.

Observation est ici faite que le bien et les droits immobiliers ci-avant désignés sont libres d'hypothèques.

c) les actionnaires des sociétés fusionnantes, précitées deviennent actionnaires de la nouvelle société KBC REAL ESTATE LUXEMBOURG S.A. issue de la précitée fusion comme suit:

- KIRCHBERG OFFICES I: 515 actions nouvelles pour 10 actions anciennes, soit:

	Actions nouvelles
KBC BANK .....	64.356
KBC Vastgoedinvesterings .....	52

- KIRCHBERG OFFICES II: 12 actions nouvelles pour 10 actions anciennes, soit:

	Actions nouvelles
KBC BANK .....	17.292
KBC Vastgoedinvesterings: .....	1

- IMMO LUX-AIRPORT II S.A.: 572 actions nouvelles pour 10 actions anciennes, soit:

	Actions nouvelles
KBC BANK .....	15.558
CBC BAQUE: .....	2.741

d) les sociétés anonymes KIRCHBERG OFFICES I, KIRCHBERG OFFICES II et IMMO LUX-AIRPORT II S.A cessent d'exister et leurs documents et livres sociaux seront gardés pour la durée légale, prescrite par la loi du 10 août 1915 au siège social de la nouvelle société KBC REAL ESTATE LUXEMBOURG S.A.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire donne décharge pleine et entière aux administrateurs de la Société.

Sont nommés administrateurs de la nouvelle société KBC REAL ESTATE LUXEMBOURG S.A:

- Monsieur Guido Segers, administrateur de sociétés, né le 10 juin 1950 à Maaseik, demeurant à B-3110 Rotselaar, Toorenstraat 114, qui est également désigné en qualité de président du conseil d'administration;
- Monsieur Lucien Gijssens, né le 4 décembre 1953 à Leuven demeurant à B-9000 Gent, Oudenaardsesteenweg 44;
- Monsieur Philippe Haers, né le 19 novembre 1957 à Leuven, demeurant à B-3052 Blanden, Duivenstraat 70;
- Monsieur Hubert De Peuter, né le 18 mars 1959 à Turnhout, demeurant à B-3140 Keerbergen, Mezendreef 9;
- Madame Carine Van Bever, née le 30 septembre 1964 à Asse, demeurant à B-1730 Asse, Poel 49 et;
- Madame Beatrijs De Wolf, née le 18 mai 1966 à Aalst, demeurant à B-9300 Aalst, Hyacintenstraat 53.

Le mandat des administrateurs ainsi désignés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire à tenir en 2012.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à procéder à la nomination de ERNST & YOUNG, avec siège social à L-5365 Münsbach, 7, parc d'activités Syrdall comme réviseur d'entreprises de la Société.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire, conformément à l'article 271, alinéa 2 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, a vérifié et atteste par les présentes l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société et du projet de fusion.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, plus personne ne demandant la parole, le Président clôture l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants et tous les actionnaires en personne ou par mandataire, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte. Pour autant que de besoin, l'application de l'article 4-1 est sollicitée.

Signé: M. Thill, C. Grundheber, A. Uhl, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, vol. 946B, fol. 5, case 5. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 29 janvier 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007013506/202/294.

(070025003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2007.

---

**Mezzanine Management Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 73.510.

*Extrait des résolutions prises par les administrateurs de la société le du 3 juillet 2006*

Les administrateurs de la Société ont décidé en date du 3 juillet 2006, de transférer le siège de la Société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec effet au 3 juillet 2006.

Les administrateurs de la Société font remarquer en outre que l'adresse professionnelle des administrateurs ainsi que de l'administrateur-délégué suivant de la Société est désormais 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg:

- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.
- T.C.G. GESTION S.A.

Luxembourg, le 6 décembre 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007008354/710/19.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2006, réf. LSO-BX02047. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060142370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2006.

---

**Dak Holding S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 61.973,38.**

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 49.626.

*Extrait des principales résolutions adoptées le 13 décembre 2006 lors de la décision circulaire du conseil d'administration*

En date du 13 décembre 2006 et avec effet rétroactif au 7 octobre 2006, il a été décidé de transférer le siège social du 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 17, rue des Jardiniers L-1835 Luxembourg.

Pour extrait conforme et sincère

Pour DAK HOLDING S.A.

P. Sganzerla

Un mandataire

Référence de publication: 2007008350/1652/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2006, réf. LSO-BX06663. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060142379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2006.

---

**tempera, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8281 Kehlen, 12, Juddegaass.

R.C.S. Luxembourg B 112.474.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007007567/7196/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2006, réf. LSO-BX07377. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060142646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2006.

---

**Fiduciaire Internationale de Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3391 Peppange, 1, rue de l'Eglise.  
R.C.S. Luxembourg B 61.212.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Version abrégée du dépôt des comptes annuels (art. 81 de la Loi du 19 décembre 2002).  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007007585/1488/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2006, réf. LSO-BX07092. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060142612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2006.

**Bour S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 102.029.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007009663/780/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2006, réf. LSO-BX06282. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060140658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2006.

**KBC Real Estate Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 124.280.

**Immo Lux-Airport II S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 72.019.

L'an deux mille six, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société IMMO LUX-AIRPORT II S.A., (la «Société»), ayant son siège social 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, constituée sous forme d'une société anonyme au sens de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales suivant acte reçu par le notaire Maître Frank Baden, en date du 1<sup>er</sup> octobre 1999, publié au Recueil Spécial du Mémorial C 957 du 14 décembre 1999.

L'assemblée est déclarée ouverte et est présidée par Monsieur Marc Thill, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Carine Grundheber, licenciée en lettres modernes, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Alexia Uhl, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Q'une erreur matérielle de dactylographie s'est glissée dans le projet de fusion publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 28 novembre 2006, sous le numéro 2226 et qu'il y a lieu de lire sous le point 5 (Rapport d'échange) dudit projet concernant la répartition des nouvelles actions aux actionnaires de KIRCHBERG OFFICES I:

«Les nouvelles actions seront réparties aux actionnaires des sociétés qui disparaissent comme suit:

- KIRCHBERG OFFICES I: 515 actions nouvelles pour 10 actions anciennes, soit:

	actions nouvelles
KBC BANK .....	64.356
KBC VASTGOEDINVESTERINGEN .....	52»

II.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Approbation du projet de fusion des sociétés anonymes KIRCHBERG OFFICES I, KIRCHBERG OFFICES II et IMMO LUX-AIRPORT II S.A., sociétés qui disparaissent, par constitution de KBC REAL ESTATE LUXEMBOURG S.A., la nouvelle société.

2. Constitution d'une nouvelle société, KBC REAL ESTATE LUXEMBOURG S.A., qui aura un capital de EUR 1.000.000,- (un million d'euros), représenté par 100.000 (cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros).

3. Dissolution de la société et annulation de toutes les actions émises.

4. Attribution directe des nouvelles actions émises aux actionnaires de KIRCHBERG OFFICES I, KIRCHBERG OFFICES II et IMMO LUX-AIRPORT II S.A., les sociétés qui disparaissent, comme suit:

KIRCHBERG OFFICES I: 515 actions nouvelles pour 10 actions anciennes, soit:

	actions nouvelles
KBC BANK .....	64.356
KBC VASTGOEDINVESTERINGEN .....	52

- KIRCHBERG OFFICES II: 12 actions nouvelles pour 10 actions anciennes, soit:

	actions nouvelles
KBC BANK .....	17.292
KBC VASTGOEDINVESTERINGEN .....	1

- IMMO LUX-AIRPORT II S.A.: 572 actions nouvelles pour 10 actions anciennes, soit:

	actions nouvelles
KBC BANK .....	15.558
CBC BANQUE .....	2.741

5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes, pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de dissolution.

6. Divers.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

V.- Que les dispositions de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée relatives aux fusions ont été respectées savoir:

1.- Publication du projet de fusion établi par les conseils d'administration des sociétés qui fusionnent le 28 novembre 2006, soit un (1) mois au moins avant la réunion des assemblées générales extraordinaires appelées à se prononcer sur le projet de fusion;

2.- Etablissement d'un rapport écrit par les conseils d'administration de chacune des sociétés qui fusionnent expliquant et justifiant le projet de fusion et en particulier le rapport d'échange des actions;

3.- Etablissement d'un rapport écrit par un seul réviseur d'entreprises indépendant désigné par ordonnance rendue le 6 décembre 2006 de Madame Maryse Welter, en tant que magistrat président la chambre du tribunal d'arrondissement de Luxembourg, siégeant en matière commerciale et comme en matière de référé, à savoir par ERNST & YOUNG, réviseur d'entreprises, avec siège social à L-5365 Münsbach, 7, parc d'activités Syrdall.

4.- Dépôt des documents exigés par l'article 267 de la loi concernant les sociétés commerciales au siège social des sociétés un mois au moins avant la date de la réunion des assemblées générales en vue de leur inspection par les actionnaires.

Une attestation certifiant le dépôt de ces documents signée par les administrateurs de la Société restera annexée aux présentes.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires prend note de l'exposé du président concernant l'erreur matérielle de dactylographie qui s'est glissée dans le projet de fusion publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 28 novembre 2006, sous le numéro 2226 et décide approuver la rectification sous le point 5 (Rapport d'échange) dudit projet concernant la répartition des nouvelles actions aux actionnaires de KIRCHBERG OFFICES I comme suit:

«Les nouvelles actions seront réparties aux actionnaires des sociétés qui disparaissent comme suit:

- KIRCHBERG OFFICES I: 515 actions nouvelles pour 10 actions anciennes, soit:

	actions nouvelles
KBC BANK .....	64.356»

Ensuite, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, après avoir examiné le rapport du conseil d'administration expliquant et justifiant le projet de fusion publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 28 novembre

2006, sous le numéro 2226 et après avoir examiné le rapport de l'expert indépendant préparé par la société ERNST & YOUNG, réviseur d'entreprises, avec siège social à L-5365 Münsbach, 7, parc d'activités Syrdall, conformément aux dispositions de l'article 266 de la loi concernant les sociétés commerciales, décide d'approuver la fusion entre la Société, la société anonyme KIRCHBERG OFFICES I, avec siège social au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg R.C.S. Luxembourg B numéro 74.702 et la société anonyme KIRCHBERG OFFICES II, avec siège social au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg R.C.S. Luxembourg B numéro 86.728, par la constitution d'une nouvelle société laquelle prendra la dénomination KBC REAL ESTATE LUXEMBOURG S.A.

Le capital social souscrit de la nouvelle société est fixé à EUR 1.000.000,- (un million d'euros) représenté par 100.000 (cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune entièrement libérées.

Le solde des réserves des trois sociétés fusionnantes est transféré dans les comptes de la nouvelle société KBC REAL ESTATE LUXEMBOURG S.A.

La constitution de la nouvelle société anonyme KBC REAL ESTATE LUXEMBOURG S.A. ayant son siège social au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, issue de la fusion ainsi que ses statuts, tels que publiés au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2226 du 28 novembre 2006, sont approuvés par les présentes.

Les statuts de la nouvelle société KBC REAL ESTATE LUXEMBOURG S.A. ont la teneur suivante:

#### **Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de KBC REAL ESTATE LUXEMBOURG S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a en outre pour objet l'achat, la vente, la gestion et la mise en valeur, pour son propre compte de tous biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 1.000.000,- (un million d'euros) représenté par 100.000 (cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

#### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

#### **Assemblée générale**

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier lundi du mois de juin à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

#### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

#### **Disposition générale**

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.»

Le premier exercice social commence le premier janvier 2007 et se termine le 31 décembre 2007.  
La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2008.

#### Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'approuver la remise d'actions KBC REAL ESTATE LUXEMBOURG S.A. aux actionnaires de la Société en échange de la transmission de l'ensemble de son patrimoine actif et passif à la nouvelle société KBC REAL ESTATE LUXEMBOURG S.A.

Les actions de la nouvelle société sont attribuées aux actionnaires de IMMO LUX-AIRPORT II S.A. dans la proportion de 572 actions nouvelles pour 10 actions anciennes, soit:

	actions nouvelles
KBC BANK .....	15.558
CBC BANQUE .....	2.741

Le rapport établi par l'expert indépendant, ERNST & YOUNG, réviseur d'entreprises, avec siège social à L-5365 Münsbach, 7, parc d'activités Syrdall, en conformité avec l'article 266 de la loi concernant les sociétés commerciales, conclut comme suit:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que le rapport d'échange retenu dans le projet de fusion ne présente pas un caractère raisonnable et pertinent ni que les méthodes d'évaluation adoptées pour la détermination du rapport d'échange ne sont pas adéquates, en l'espèce et que leur importance n'est pas appropriée aux circonstances données.(...)»

Ledit rapport du réviseur d'entreprises signé par les comparants et le notaire instrumentant restera annexé aux présentes.

#### Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire constate, avec effet au premier janvier 2007 en application du projet de fusion, prémentionné, que:

a) une nouvelle société dénommée KBC REAL ESTATE LUXEMBOURG S.A. est constituée par la transmission de l'universalité du patrimoine actif et passif de la Société et des sociétés anonymes KIRCHBERG OFFICES I et KIRCHBERG OFFICES II à la nouvelle société KBC REAL ESTATE LUXEMBOURG S.A.

b) l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société est transmis à la nouvelle société KBC REAL ESTATE LUXEMBOURG S.A., par application de l'article 277(3) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et du projet de fusion, prémentionné; du point de vue comptable tous les bénéfices et pertes de la Société sont réputés faits pour compte de la nouvelle société à partir du premier janvier 2007.

Est compris dans l'actif de la Société le bien immobilier décrit ci-dessous:

Dans un complexe immobilier dénommé EUROPEAN BANK & BUSINESS CENTER AIRPORT LUXEMBOURG, sis à Senningerberg, route de Trèves, inscrit au cadastre comme suit:

#### Commune de Niederanven, section B de Senningen

Numéro 1190/3850, lieu-dit «route de Trèves» place (occupée) bâtiment non défini, contenant 1 hectare 58 ares 50 centiares.

a) En propriété privative et exclusive, dans l'immeuble H

1- Lot neuf (9):

Soit la propriété privative et exclusive de soixante-et-onze (71) parkings au quatrième sous-sol, désignés par «parkings H 171 à H 241»

Représentant huit cent quatre-vingt-huit cent millièmes (888/100.000) dans les parties communes.

2- Lot dix-huit (18):

Soit la propriété privative et exclusive de cent vingt et un (121) parkings sis au troisième sous-sol, désignés par «parkings H 50 à H 170»

Représentant mille cinq cent treize cent millièmes (1.513/100.000) dans les parties communes.

3- Lot vingt-trois (23):

Soit la propriété privative et exclusive d'archives, dépôt, chaufferie, etc, de 804 m<sup>2</sup> (sous le bloc H) au troisième sous-sol. Représentant mille deux cent quatre-vingt-quinze cent millièmes (1.295/100.000) dans les parties communes.

4- Lot vingt-neuf (29):

Soit la propriété privative et exclusive de quinze (15) parkings au deuxième sous-sol, désignés par «parkings H 35 à H 49» Représentant cent quatre-vingt-huit cent millièmes (188/100.000) dans les parties communes.

5- Lot trente-trois (33):

Soit la propriété privative et exclusive de bureaux/salle de réunions, réserves, locaux sanitaires, de 972 m<sup>2</sup>, (sous le bloc H) au deuxième sous-sol,

Représentant deux mille sept cent quatre-vingt-quatre cent millièmes (2.784/100.000) dans les parties communes.

## 6- Lot trente-neuf (39):

Soit la propriété privative et exclusive de trente-quatre (34) parkings au premier sous-sol, désignés par «parkings H 1 à H 34»

Représentant quatre cent vingt-cinq cent millièmes (425/100.000) dans les parties communes.

## 7- Lot quarante-six (46):

Soit la propriété privative et exclusive de bureaux, locaux sanitaires, etc., de 697 m<sup>2</sup>, (sous le bloc H) au premier sous-sol,

Représentant mille neuf cent quatre-vingt-seize (1.996/100.000) dans les parties communes.

## 8- Lot cinquante-deux millièmes (52):

Soit la propriété privative et exclusive du bloc H comprenant rez-de-chaussée et cinq étages, 324 + (6 x 541 m<sup>2</sup>) avec (5 x 1.705) + 1.706/100.000;

Représentant dix mille deux cent trente et un cent millièmes (10.231/100.000) dans les parties communes.

b) en copropriété et indivision forcée:

dix-neuf mille trois cent vingt cent millièmes (19.320/100.000) dans les parties communes.

Tels que ces éléments immobiliers sont plus amplement désignés dans un acte de base reçu par Maître Camille Mines, alors notaire de résidence à Clervaux, en date du 16 février 1989, transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg le 27 février 1989, volume 1153 numéro 25, lequel a été totalement remanié aux termes d'un acte reçu par Maître Frank BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, le 14 juin 1995, transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg le 11 juillet 1995, volume 1425 numéro 140.

### Titre de propriété

Les biens et droits immobiliers, ci-avant désignés, appartiennent à la société anonyme IMMO LUX-AIRPORT II S.A., pour les avoir acquis aux termes d'un acte de vente reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 décembre 1999, transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg le 22 décembre 1999, volume 1617 numéro 59.

Observation est ici faite que les immeubles et droits immobiliers ci-avant désignés sont libres d'hypothèques.

c) les actionnaires des sociétés fusionnantes, précitées deviennent actionnaires de la nouvelle société KBC REAL ESTATE LUXEMBOURG S.A. issue de la prédite fusion, comme suit:

KIRCHBERG OFFICES I: 515 actions nouvelles pour 10 actions anciennes, soit:

	actions nouvelles
KBC BANK .....	64.356
KBC VASTGOEDINVESTERINGEN .....	52

- KIRCHBERG OFFICES II: 12 actions nouvelles pour 10 actions anciennes, soit:

	actions nouvelles
KBC BANK .....	17.292
KBC VASTGOEDINVESTERINGEN .....	1

- IMMO LUX-AIRPORT II S.A.: 572 actions nouvelles pour 10 actions anciennes, soit:

	actions nouvelles
KBC BANK .....	15.558
CBC BANQUE .....	2.741

d) les sociétés anonymes KIRCHBERG OFFICES I, KIRCHBERG OFFICES II et IMMO LUX-AIRPORT II S.A cessent d'exister et leurs documents et livres sociaux seront gardés pour la durée légale, prescrite par la loi du 10 août 1915 au siège social de la nouvelle société KBC REAL ESTATE LUXEMBOURG S.A.

### Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire donne décharge pleine et entière aux administrateurs de la Société.

Sont nommés administrateurs de la nouvelle société KBC REAL ESTATE LUXEMBOURG S.A:

- Monsieur Guido Segers, administrateur de sociétés, né le 10 juin 1950 à Maaseik, demeurant à B-3110 Rotselaar, Toerenstraat 114, qui est également désigné en qualité de président du conseil d'administration;

- Monsieur Lucien Gijssens, né le 4 décembre 1953 à Leuven demeurant à B-9000 Gent, Oudenaardsesteenweg 44;

- Monsieur Philippe Haers, né le 19 novembre 1957 à Leuven, demeurant à B-3052 Blanden, Duivenstraat 70;

- Monsieur Hubert De Peuter, né le 18 mars 1959 à Turnhout, demeurant à B-3140 Keerbergen, Mezendreef 9;

- Madame Carine Van Bever, née le 30 septembre 1964 à Asse, demeurant à B-1730 Asse, Poel 49 et

- Madame Beatrijs De Wolf, née le 18 mai 1966 à Aalst, demeurant à B-9300 Aalst, Hyacintenstraat 53.



Le mandat des administrateurs ainsi désignés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire à tenir en 2012.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à procéder à la nomination de ERNST & YOUNG, avec siège social à L-5365 Münsbach, 7, parc d'activités Syrdall comme réviseur d'entreprises de la Société.

#### Déclaration

Le notaire instrumentaire, conformément à l'article 271, alinéa 2 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, a vérifié et atteste par les présentes l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société et du projet de fusion.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, plus personne ne demandant la parole, le Président clôture l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants et tous les actionnaires en personne ou par mandataire, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte. Pour autant que de besoin, l'application de l'article 4-1 est sollicitée.

Signé: M. Thill, C. Grundheber, A. Uhl, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, vol. 946B, fol. 5, case 7. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 29 janvier 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007013503/202/335.

(070025000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2007.

#### **Efferre Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 118.831.

L'an deux mille six, le sept décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée EFFERRE INVEST, S.à r.l., ayant son siège social à L-1136 Luxembourg, 6-12, Place d'Armes, R.C.S. Luxembourg section B numéro 118.831, constituée suivant acte reçu le 18 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1.968 du 20 octobre 2006.

L'assemblée est présidée par Monsieur Giovanni Vittore, Administrateur de Sociétés, demeurant profession-nellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Rémy Meneguz, Expert-Comptable, demeurant profession-nellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Anne-Marie Primiceri employée privée, demeurant profession-nellement à Luxembourg.

Le président prie d'acter le notaire que:

I. - Les associés sont présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent est renseigné sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. - Il ressort de la liste de présence que les 125 (cent vingt-cinq) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III. - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### Ordre du jour:

1) Modification de la valeur nominale et du nombre de parts sociales existantes.

2) Augmentation du capital social à concurrence de EUR 211.200,- (deux cent onze mille deux cents Euro) en vue de le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euro) à EUR 223.700,- (deux cent vingt trois mille sept cents Euro), par la création de 4.224 (quatre mille deux cent vingt quatre) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 50,- (cinquante Euro) chacune, émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

3) Modification afférente de l'article 5 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier la valeur nominale des 125 (cent vingt cinq) parts sociales existantes pour la porter de son montant actuel de EUR 100,- (cent Euro) chacune à EUR 50,- (cinquante Euro) chacune. De par ces faits, le nombre de parts sociales existantes sera modifié en conséquence, pour le porter de son montant total actuel de 125 (cent vingt cinq) parts sociales à 250 (deux cent cinquante) parts sociales.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 211.200,- (deux cent onze mille deux cents Euro) en vue de le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euro) à EUR 223.700,- (deux cent vingt trois mille sept cents Euro), par la création de 4.224 (quatre mille deux cent vingt quatre) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 50,- (cinquante Euro) chacune, émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

*Troisième résolution*

L'assemblée, après avoir constaté que l'associé actuel a renoncé à son droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription de la totalité des parts sociales nouvelles les nouveaux associés comme suit:

- Madame Colagiacomino Gina, née à Torrice (Italie) le 9 novembre 1937, demeurant à Segni (Italie), via Casilina n. 15, nouvelle associée pour 3.099 (trois mille quatre vingt dix neuf) parts sociales nouvelles;
- Monsieur De Angelis Antonio, né à Segni (Italie) le 16 janvier 1938, demeurant à Segni (Italie), via Casilina n. 15, nouvel associé pour 1.125 (mille cent vingt cinq) parts sociales nouvelles.

*Intervention - Souscription - Libération**Apports en nature*

A) Est intervenue Madame Colagiacomino Gina, prénommée, ici représenté par Monsieur Giovanni Vittore, Administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration authentique reçue par le notaire Paola Di Rosa de résidence à Anagni (Italie) en date du 27 novembre 2006, numéro 4918 de son répertoire, dont une expédition, signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps que lui.

Madame Colagiacomino Gina, par l'intermédiaire de son représentant, a déclaré souscrire 3.099 (trois mille quatre vingt dix neuf) parts sociales nouvelles pour un montant de EUR 154.950,- (cent cinquante quatre mille neuf cent cinquante Euro) et les libérer intégralement par apport en nature d'un complexe immobilier sis dans la Commune de Segni (Italie), Localité Torresanti, via Casilina, et plus précisément:

a) entrepôt sis au rez-de-chaussée d'une superficie de 269 (deux cent soixante neuf) mètres carrés environ avec cour annexe à usage exclusif d'une superficie de 1.268 (mille deux cent soixante huit) mètres carrés environ, l'ensemble répertorié au Catasto Fabbricati de la Commune de Segni (Italie) à la feuille 1, parcelle 587 subalterne 501, catégorie C/3 (pour l'entrepôt) et parcelle 587 subalterne 502 (pour la cour annexe), l'ensemble situé sur le terrain répertorié au Catasto Terreni à la feuille 1, parcelle 270;

b) terrain d'une superficie de 80 (quatre vingt) mètres carrés, répertorié au Catasto Terreni de la Commune de Segni (Italie) à la feuille 1, parcelle 272;

c) quote-part indivise s'élevant à la moitié (1/2) de l'appartement sis au rez-de-chaussée, distingué par le numéro interne 1 (un), composé de cinq pièces et demie cadastrales, répertorié au Catasto Fabbricati de la Commune de Segni (Italie) à la feuille 1, parcelle 284, subalterne 501;

d) quote-part indivise s'élevant à la moitié (1/2) du local de stockage sis au sous-sol d'une superficie de 170 (cent soixante dix) mètres carrés environ, répertorié dans le Catasto Fabbricati de la Commune de Segni (Italie) à la feuille 1, parcelle 284, subalterne 502;

e) quote-part indivise s'élevant à la moitié (1/2) de l'appartement sis au premier étage, distingué par le numéro interne 2 (deux), composé de six pièces cadastrales, répertorié au Catasto Fabbricati de la Commune de Segni (Italie) à la feuille 1, parcelle 284, subalterne 503;

f) quote-part indivise s'élevant au cinquième (1/5) du terrain d'une superficie de 250 (deux cent cinquante) mètres carrés environ, répertorié au Catasto Terreni de la Commune de Segni (Italie) à la feuille 1, parcelle 254;

g) quote-part indivise s'élevant au cinquième (1/5) du terrain d'une superficie de 30 (trente) mètres carrés environ, répertorié dans le Catasto Terreni de la Commune de Segni (Italie) à la feuille 1, parcelle 255;

h) quote-part indivise s'élevant au cinquième (1/5) du terrain d'une superficie de 598 (cinq cent quatre vingt dix huit) mètres carrés environ, répertorié dans le Catasto Terreni de la Commune de Segni (Italie) à la feuille 1, parcelle 581;

i) quote-part indivise s'élevant à la moitié (1/2) du terrain d'une superficie de 3.270 (trois mille deux cent soixante dix) mètres carrés environ, répertorié dans le Catasto Terreni de la Commune de Segni (Italie) à la feuille 1, parcelle 25.

La valeur de l'apport est estimée à la somme de EUR 154.950,- (cent cinquante quatre mille neuf cent cinquante Euro).

B) Est ensuite intervenu Monsieur De Angelis Antonio, prénommé, ici représenté par Monsieur Giovanni Vittore, Administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration authentique reçue par le

notaire Paola Di Rosa de résidence à Anagni (Italie) en date du 27 novembre 2006, numéro 4919 de son répertoire, dont une expédition, signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps que lui.

Monsieur De Angelis Antonio, par l'intermédiaire de son représentant, a déclaré souscrire 1.125 (mille cent vingt cinq) parts sociales nouvelles pour un montant de EUR 56.250,- (cinquante six mille deux cent cinquante Euro) et les libérer intégralement par apport en nature d'un complexe immobilier sis dans la Commune de Segni (Italie), Localité Torresanti, via Casilina, et plus précisément:

a) quote-part indivise s'élevant à la moitié (1/2) de l'appartement sis au rez-de-chaussée, distingué par le numéro interne 1 (un), composé de cinq pièces et demie cadastrales, répertorié au Catasto Fabbricati de la Commune de Segni (Italie) à la feuille 1, parcelle 284, subalterne 501;

b) quote-part indivise s'élevant à la moitié (1/2) du local de stockage sis au sous-sol d'une superficie de 170 (cent soixante dix) mètres carrés environ, répertorié dans le Catasto Fabbricati de la Commune de Segni (Italie) à la feuille 1, parcelle 284, subalterne 502;

c) quote-part indivise s'élevant à la moitié (1/2) de l'appartement sis au premier étage, distingué par le numéro interne 2 (deux), composé de six pièces cadastrales, répertorié au Catasto Fabbricati de la Commune de Segni (Italie) à la feuille 1, parcelle 284, subalterne 503;

d) quote-part indivise s'élevant à la moitié (1/2) du terrain d'une superficie de 3.270 (trois mille deux cent soixante dix) mètres carrés environ, répertorié dans le Catasto Terreni de la Commune de Segni (Italie) à la feuille 1, parcelle 25.

La valeur de l'apport est estimée à la somme de EUR 56.250,- (cinquante six mille deux cent cinquante Euro)

#### *Déclarations diverses*

Il est en outre déclaré par les parties ayant effectué les apports en nature:

a) que les immeubles, objet de l'apport, sont de leur propriété pleine et exclusive;

b) que les immeubles sont apportés en société tels quels et dans l'état où ils se trouvent à l'heure actuelle avec tous leurs droits annexes, connexes, pertinents et accessoires, y compris les servitudes actives et passives et en particulier avec la transmission immédiate de la possession à la société récipiendaire, avec tous les bénéfices et charges en faveur de la société à partir d'aujourd'hui, à l'exclusion des éventuelles charges fiscales ou de toute autre nature qui concernent le passé, qui même si elles sont établies dans le futur, resteront à charge de la partie conférante.

Les autres associés déclarent expressément accepter les déclarations qui précèdent, et reconnaissent avoir une exacte connaissance de l'apport en question et accepter sa valeur.

Les associés déchargent le notaire instrumentant de toutes investigations relatives à la valeur du prédit apport en nature dont ils déclarent connaître les conditions.

De même les parties déclarent vouloir se charger personnellement des opérations et formalités de transcription du présent acte en Italie.

#### *Quatrième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article cinq alinéa premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de EUR 223.700,- (deux cent vingt trois mille sept cents Euro), représenté par 4.474 (quatre mille quatre cent soixante quatorze) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 50,- (cinquante Euro) chacune, intégralement libérées.»

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués approximativement sans nul préjudice à la somme de quatre mille cinq cents Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Lecture faite, les comparants ont signé avec Nous, Notaire

Signé: G. Vittore, R. Meneguz, A.-M. Primiceri, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2006, vol. 156S, fol. 51, case 4. — Reçu 2.112 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2006.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007008705/211/142.

(060143350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2006.

**Durosols S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-5326 Contern, 1, rue Goell.  
R.C.S. Luxembourg B 58.223.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg le 28 septembre 2006*

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Jean-Paul Paulus, né le 17 juin 1946 à Luxembourg et demeurant 1, rue des Romains, L-5238 Sandweiler;
  - Madame Tatiana Mesenburg, née le 2 avril 1970 à Luxembourg et demeurant 21, route de Stadtbredimus, L-5570 Remich;
  - Madame Lydie Paulus, née le 26 juillet 1948 à Luxembourg et demeurant 1, rue des Romains, L-5238 Sandweiler;
- pour une nouvelle durée se terminant avec l'Assemblée Générale à tenir en 2009.

L'Assemblée renouvelle le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Jean-Paul Paulus, prénommé, ainsi que le mandat du commissaire aux comptes MAZARS, 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, pour une nouvelle durée se terminant avec l'Assemblée Générale à tenir en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007009665/1682/20.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2006, réf. LSO-BX05190. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060141112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2006.

**Rheingold, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 18.854.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2005, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007009693/255/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2006, réf. LSO-BX01876. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2006, réf. LSO-BX01878. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060140102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

**Perlattilia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4037 Esch-sur-Alzette, 13, rue Bolivar.  
R.C.S. Luxembourg B 40.214.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 décembre 2006.

VIC COLLE & ASSOCIES SARL

Signature

Référence de publication: 2007009662/612/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2006, réf. LSO-BX05097. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060140758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2006.

**Cameleon Concept S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R.C.S. Luxembourg B 123.035.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Réginald Bada, gérant de sociétés, né à Namur, le 28 juin 1970, demeurant au 5, route d'Arlon, L-9176 Niederfeulen.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer par les présentes et dont il a arrêté les statuts comme suit:

### **Titre I<sup>er</sup> .- Objet - Raison sociale - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée luxembourgeoise qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet:

- la vente et la maintenance de tous produits et services liés à Internet et de logiciels standards ou sur-mesure;
- la formation aux techniques de programmation;
- les services en communication, publicité et gestion commerciale;
- la vente de matériel informatique: logiciels, ordinateurs, périphériques, accessoires et consommables, supports de données numériques;
- la vente de matériel multimédia et de leurs accessoires et consommables: appareils photographiques, caméras numériques, scanners, etc.;
- la vente de matériel électrique et électronique: informatique, électroménager, hi-fi, outillage, etc.;
- l'importation et l'exportation de matériel électrique et électronique: électroménager, hi-fi, outillage, etc.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises luxembourgeoises ou étrangères se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination CAMELEON CONCEPT, S.à r.l., société à responsabilité limitée.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

### **Titre II.- Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Toutes les cent (100) parts sociales ont été entièrement souscrites par Monsieur Réginald Bada, préqualifié, et ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

**Art. 7.** Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.

**Art. 9.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration;

### **Titre III.- Administration et gérance**

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartient; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les modifications des statuts doivent être décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés.

**Art. 13.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 15.** Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier juillet et finit le trente juin de l'année suivante.

#### **Titre IV.- Dissolution - Liquidation**

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

#### **Titre V.- Dispositions générales**

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui-même pour se terminer le 30 juin 2007.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution sont évalués à mille euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social de la société est établi au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.
- 2.- Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée:  
- Monsieur Réginald Bada, gérant de sociétés, né à Namur le 28 juin 1970, demeurant au 5, route d'Arlon, L-9176 Niederfeulen.
- 3.- Le gérant prénommé pourra nommer un ou plusieurs agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentant, le comparant prémentionné a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Bada, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 décembre 2006, vol. 909, fol. 64, case 3. — Reçu 125 euros.

*Le Receveur ff. (signé): Oehmen.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 3 janvier 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007011263/239/96.

(070002501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2007.

#### **Lingua Franca S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8399 Windhof, 4, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 74.259.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Lecomte

*Gérant*

Référence de publication: 2007006869/2319/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2006, réf. LSO-BX03987. - Reçu 18 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(060142004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2006.

#### **Fid-Experts S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3391 Peppange, 1, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 82.501.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Version abrégé du dépôt des comptes annuels (art. 81 de la Loi du 19 décembre 2002).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2007007586/1488/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2006, réf. LSO-BX07351. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060142610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2006.

---

**Assolux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 68.527.

Le bilan au 31 mars 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007010596/655/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2006, réf. LSO-BX05998. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060142792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2006.

---

**IFAS International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 38.061.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle qui s'est tenue à Luxembourg, le mardi 22 août 2006, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

*Cinquième résolution*

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du mardi 27 juin 2006 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour. L'Assemblée décide de nommer pour un terme de -1- (un an), les Administrateurs suivants:

- Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé, 12, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg; Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Alfonso Belardi, employé privé 12, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg; Administrateur;
- Monsieur Davide Murari, employé privé, 12, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg; Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2006.

L'Assemblée décide de ne pas renommer Monsieur Stefano De Meo, employé privé, 12, avenue de la Liberté - L-1930 Luxembourg, en qualité de Commissaire et décide de nommer pour un terme de -1- (un) an, la société FIDUCIAIRE MEVEA, S.à r.l., 6-12, Place d'Armes, L -1136 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2006.

Le Conseil d'Administration

D. Murari / A.-P. Fiorucci

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2007008677/43/32.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2006, réf. LSO-BW07779. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060142783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2006.

---

**IC & D, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8399 Windhof, 4, rue d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 75.308.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Lecomte

Gérant

Référence de publication: 2007010650/2319/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2006, réf. LSO-BX03990. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060142006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2006.

**Graphing Consult S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 100.593.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007010659/780/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2006, réf. LSO-BX06226. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060141859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2006.

**Aurora Invest S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 66.106.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 12 décembre 2006*

*Résolutions*

- La société ALPHA ACCOUNTING AG, ayant son siège à FL-9494 Schaan, Felbaweg 10, ici représentée par Monsieur Luc Voet, expert-comptable, demeurant à L-8064 Bertrange, 1, Cité Millewée, est nommée comme administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2012.

- La société PARAMOUNT ACCOUNTING SERVICES LIMITED, ayant son siège à Republic of Mauritius, Port Louis, 5th Floor C&R Court, 49 Labourdonnais Street, ici représentée par Monsieur Luc Voet, expert-comptable, demeurant à L-8064 Bertrange, 1, Cité Millewée, est nommée comme administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2012.

- La société MAYA INVEST LTD, ayant son siège à JE2 3NT Jersey, St. Helier, Conway House (3rd floor), 7-9 Conway Street, ici représentée par Madame Maria Keersmaekers, demeurant à L-8064 Bertrange, 1, Cité Millewée, est nommée comme administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2012.

- La société ALPHA ACCOUNTING AG, administrateur, est nommée président du conseil d'administration.

L. Voet / M. Keersmaekers / L. Lesire

Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2007010806/1241/22.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2006, réf. LSO-BX05450. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060140774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2006.